



Sous le parrainage de
Mounir Mahjoubi,
Secrétaire d'État auprès
du Premier ministre
chargé du Numérique



Sous le parrainage de
Delphine Gény-Stephann,
Secrétaire d'État auprès
du Ministre de l'Économie
et des Finances

2^{èmes} Assises des Technologies Financières

« *Quels services financiers à l'heure de la révolution des usages ?* »

PROGRAMME

Jeudi 18 octobre 2018
8h00 / 13h00

Maison de la Chimie
28, rue Saint-Dominique
Paris

C'est la révolution des usages qui sonne l'heure de la transformation !

Dans le domaine des services financiers comme partout ailleurs, la révolution numérique arrive par les usages. Ainsi, ce sont les citoyens, les consommateurs ou les utilisateurs qui, séduits par des services innovants ou attirés par la crypto-finance, sonnent l'heure de la transformation.

Pressé par ses clients, le secteur des services financiers est aujourd'hui tenu d'effectuer sa transformation à marche forcée, bousculé par une législation qui ouvre la porte à de jeunes acteurs innovants mais toujours plus contraint par une inflation d'obligations prudentielles. Dans ce contexte, la transformation du secteur est devenue une équation complexe et pose de nombreuses questions : Quel avenir pour les banques traditionnelles face à la multiplication des plateformes de services et à la pénétration de plus en plus nombreux segments de marché par les géants du Web ? Quels seront les apports de la crypto-finance à l'économie ou quels risques est-elle supposée faire peser sur elle ? Quelle place pour la France dans une sphère financière globalisée et en pleine recomposition ?

Ce sont ces questions qui seront débattues à l'occasion de ces deuxièmes Assises des Technologies Financières qui réuniront une nouvelle fois, les représentants de toutes les composantes de l'écosystème français avec les meilleurs experts et sous la présidence de la députée d'Eure-et-Loir, Laure de La Raudière.

Jacques Marceau
Président d'Aromates
Expert à la Fondation Concorde



GROUPE
BPCE

 **2^e** groupe bancaire
en France

& Une présence dans **50** pays

 **31** millions
de clients

& **106 000** collaborateurs

 **7 800**
agences bancaires
en France

& Le **paiement mobile** pour tous

 **1^{re}** banque
des PME

& **Financement** du plus grand
parc photovoltaïque au monde

 **15^e** gérant d'actifs
mondial

& **3^e** bancassureur en France

 **1^{re}** banque des
franchisés

& **Des sites internet de vente**
clés en main

 **Leader**
du microcrédit
accompagné

& **1^{re}** banque des personnes protégées



FINANCIAL SERVICES OF TOMORROW

Connexion bancaire

Initiation de paiement

Plateforme de services fintech



contact@budget-insight.com



INTÉGRATEUR D'INNOVATIONS DEPUIS 1984.



Le Groupement des Cartes Bancaires CB a été créé en 1984 sous l'impulsion de l'État pour développer les volumes de paiements par carte. CB assure la souveraineté et la sécurité d'un système de paiement moderne et innovant. Au-delà de ces missions, CB accompagne les nouveaux usages et l'intégration de nouvelles technologies. Aujourd'hui, la moitié des investissements est consacrée au paiement mobile et à la transformation digitale. Véritable incubateur de tendances, CB poursuit son histoire d'innovations pour rendre le paiement encore plus fluide et plus sécurisé avec la généralisation du sans contact et la création du LAB by CB et du Conseil Consultatif du Commerce.

www.cartes-bancaires.com



Programme

8h00 : Petit déjeuner-networking

8h45 - Accueil

Laure de LA RAUDIÈRE, députée d'Eure-et-Loir, co-présidente du groupe d'études cybersécurité et souveraineté numérique

9h05 - « Dieu, le numérique et l'argent »

Frère Éric SALOBIR, président de l'Ordre des Prêcheurs pour les Technologies, l'Information et la Communication (OPTIC)

9h20 - « Vous avez dit transformation ? Mais quelles transformations ? »

Olivier BABEAU, économiste, professeur à l'université de Bordeaux, président de l'Institut Sapiens

9h35 - Table ronde 1 : « Plateformes de services : quelle stratégie pour quels nouveaux usages ? »

Introduction et modération : Bertrand ANNETTE, associé, Lyncas

Intervenants :

- Jean-Louis BANCEL, président, Office de Coordination Bancaire et Financière (OCBF)
- Clément COEURDEUIL, président, Budget Insight
- Claire LEVALLOIS-BARTH, maître de conférences en droit à Télécom ParisTech, Coordinatrice de la Chaire Valeurs et Politiques des Informations Personnelles de l'IMT (Institut Mines-Télécom)
- Pierre-Antoine VACHERON, CEO, Natixis Payments ; membre du board, Natixis

10h35 - « Attentes et usages des consommateurs à l'âge de la post-modernité »

Michel MAFFESOLI, professeur de sociologie à l'Université Paris Descartes-Sorbonne, Directeur du Centre d'Etudes sur l'Actuel et le Quotidien (CEAQ), laboratoire de recherches sociologiques en Sorbonne



Droit à l'image : nous informons les participants de ce colloque, qu'ils sont susceptibles d'être photographiés ou filmés. Merci de bien vouloir prendre contact avec les organisateurs, si vous vous opposez à l'utilisation de votre image.

10h50 - Table ronde 2 : « Nouvelles monnaies et cryptofinance au défi de la confiance ? »

Introduction et modération : Thibault VERBIEST, *avocat associé, cabinet DS Avocats*

Intervenants :

- Emmanuelle ASSOUAN, *directeur des systèmes de paiement et des infrastructures de marché, Banque de France*
- Guillaume BLOT, *senior vice-president, chief digital & innovation officer, Sopra Banking Software*
- Jacques FAVIER, *membre fondateur et secrétaire, Le Cercle du Coin*
- Thierry GAUDIN, *prospectiviste, président de la « Fondation 2100 »*
- Pierre PERSON, *député de Paris, rapporteur de la mission d'information sur les monnaies virtuelles*

11h50 - Keynote

Laure de LA RAUDIÈRE, *députée d'Eure-et-Loir, co-présidente du groupe d'études cybersécurité et souveraineté numérique*

12h00 - Table ronde 3 : « Une « équipe de France » pour passer à l'offensive ? »

Introduction et modération :

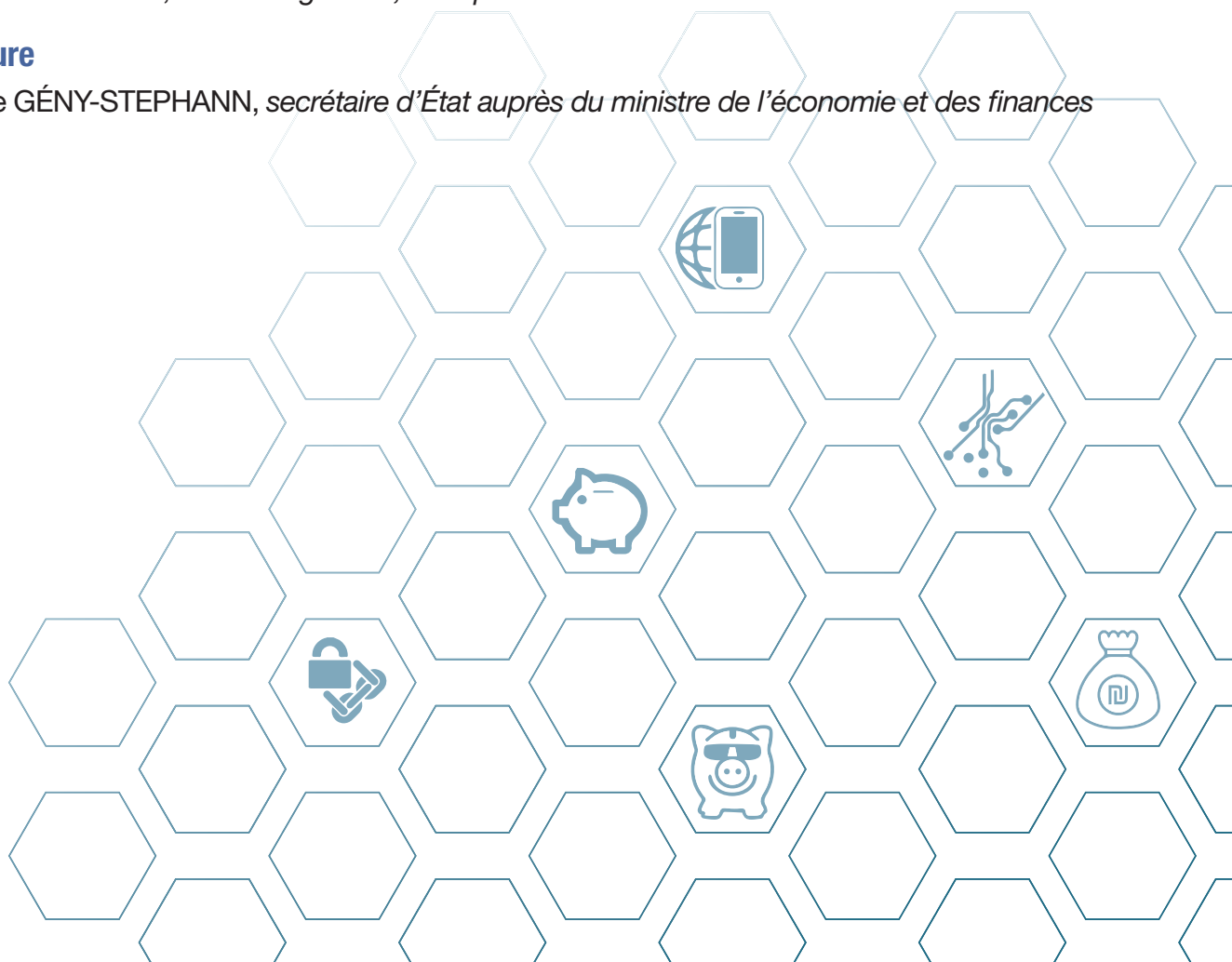
Alain CLOT, *président de France Fintech*

Intervenants :

- Marie-Anne BARBAT-LAYANI, *directrice générale de la Fédération Bancaire Française*
- Didier DESCOMBES, *membre du comité exécutif, group chief strategy & development officer-financial services industry, Groupe Sopra Steria*
- Olivier GOY, *fondateur Lendix*
- Philippe LAULANIE, *directeur général, Groupement des Cartes Bancaires CB*

13h00 - Clôture

Delphine GÉNY-STEPHANN, *secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances*





O C B F

Des compétences partagées

70
1947 ■ 2017
ANS

INFORMER



RÉUNIR



ACCOMPAGNER

www.ocbf.com



LE DIGITAL

Un moteur
de la transformation des entreprises
et organisations

Sopra Steria, leader européen de la transformation numérique, apporte une réponse globale aux enjeux de développement et de compétitivité des grandes entreprises et organisations. Combinant valeur ajoutée, innovation et performance des services délivrés, Sopra Steria accompagne ses clients dans leur transformation et les aide à faire le meilleur usage du numérique.

Fort de près de 42 000 collaborateurs dans plus de 20 pays, Sopra Steria affiche un chiffre d'affaires de 3,8 milliards d'euros en 2017.



Avertissement : Copyright

Tous les textes, images, éléments graphiques, et leur disposition sur le présent document sont couverts par le droit d'auteur et autres protections applicables en matière de propriété intellectuelle ou de concurrence déloyale.

Ces objets ne peuvent pas être copiés à des fins commerciales ou de diffusion, ni être modifiés ou utilisés sans l'autorisation de Aromates.

L'utilisateur de cette synthèse, s'engage à n'en révéler aucune partie et à n'en faire aucun autre usage contraire aux pratiques honnêtes en matière commerciale.

Aromates
169, RUE D'AGUESSEAU
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT - FRANCE
Aromates 2018 ©. Tous droits réservés.

Sommaire détaillé

1. Accueil

Laure de LA RAUDIÈRE, députée d'Eure-et-Loir, co-présidente du groupe d'études cybersécurité et souveraineté numérique

2. Feuille de route des 2^{èmes} Assises

Jacques MARCEAU, président d'Aromates, organisateur des 2^{èmes} Assises des technologies financières

3. Dieu, le numérique et l'argent

Frère Eric SALOBIR, président de l'Ordre des Prêcheurs pour les Technologies, l'Information et la Communication (OPTIC)

3.1. La relation de confiance

3.2. Finance et technologies : la fin de la tech toute puissante ?

3.3. L'ère des choix

3.4. Les plateformes s'immiscent dans les moyens de paiement

3.5. La monnaie, langage de la société

3.6. Blockchain, ou la fin du monopole de l'Etat-nation sur le corps social

3.7. Repolitiser la technologie et réunir tous les acteurs

4. Vous avez dit transformation ? Mais quelles transformations ?

Olivier BABEAU, économiste, professeur à l'université de Bordeaux, président de l'Institut Sapiens

4.1. Secteur bancaire : des injonctions paradoxantes

4.2. S'adapter à l'environnement

4.3. Faire du service son obsession

4.4. Régulation : un ring, sans ligne Maginot

4.5. Réaffirmer nos valeurs

5. Table ronde 1 - Plateformes de services : quelle stratégie pour quels nouveaux usages ?

5.1. Introduction et modération : DSP2 et RGPD

Bertrand ANNETTE, associé, Lyncas

5.2. Paiements

Pierre-Antoine VACHERON, CEO, Natixis Payments ; membre du board, Natixis

5.2.1. Des opportunités

5.2.2. Natixis Payments

5.3. Les banques petites et moyennes

Jean-Louis BANCEL, président, Office de Coordination Bancaire et Financière (OCBF)

5.3.1. L'OCBF

- 5.3.2. Difficultés et enjeux
- 5.3.3. **La confiance entre professionnels**
- 5.3.4. **La transparence des algorithmes**
- 5.4. **L'open banking**
Clément COEURDEUIL, président, Budget Insight
- 5.4.1. **L'expérience client**
- 5.4.2. **Budget Insight**
- 5.5. **Être offensif**
Jean-Louis BANCEL, président, Office de Coordination Bancaire et Financière (OCBF)
- 5.6. **L'alliance banque / Fintech**
Clément COEURDEUIL, président, Budget Insight
- 5.7. **Les données personnelles**
Claire LEVALLOIS-BARTH, maître de conférences en droit à Télécom ParisTech, Coordinatrice de la Chaire Valeurs et Politiques des Informations Personnelles, Institut Mines-Télécom
- 5.7.1. **Les identités numériques**
- 5.7.2. **La notion de confiance**
- 5.7.3. **Résultats du sondage Médiamétrie sur les données personnelles**
- 5.7.4. **RGPD : instaurer la confiance**
- 5.7.5. **Les valeurs européennes**
- 5.7.6. **BtoB et sous-traitants**
- 5.8. **Les enjeux stratégiques autour du consentement**
- 5.8.1. **La maîtrise du consentement du client**
- 5.8.2. **Une démarche collective**
- 5.8.3. **Les données des personnes morales**
- 5.8.4. **Le consentement absolu de l'utilisateur**
- 5.9. **La réglementation**
- 5.9.1. **Préserver l'équilibre du jeu concurrentiel**
- 5.9.2. **Des angles morts : les standards**
- 5.9.3. **Comment concilier sécurité et innovation ?**
- 5.9.4. **Régulation : 18 lignes directrices du RGPD**
- 5.9.5. **Les dangers de l'unilatéralisme**
- 6. **Attentes et usages des consommateurs à l'âge de la post-modernité**
Michel MAFFESOLI, professeur émérite de sociologie à l'Université Paris Descartes –Sorbonne, Directeur du Centre d'Etudes sur l'Actuel et le Quotidien (CEAQ), laboratoire de recherches sociologiques en Sorbonne
- 6.1. **La révolution des usages**
- 6.2. **Du contrat social à l'idéal communautaire**
- 6.3. **Les identifications multiples**
- 6.4. **Synergie de l'archaïque et du développement technologique**

7. Table ronde 2 – Nouvelles monnaies et cryptofinance au défi de la confiance ?

7.1. Introduction et modération : le cadre réglementaire de la cryptofinance en France

Thibault VERBIEST, avocat associé, cabinet DS Avocats

7.2. Les trois piliers de la cryptofinance

Emmanuelle ASSOUAN, directeur des systèmes de paiement et des infrastructures de marché, Banque de France

7.2.1. Clarté et transparence

7.2.2. La confiance

7.2.3. La cohérence globale

7.3. Le discours de containment de Bitcoin

Jacques FAVIER, membre fondateur et secrétaire, Le Cercle du Coin

7.3.1. Un jeton de protocole

7.3.2. Trois arguments récurrents

7.3.3. L'attitude des banques

7.3.4. Une alternative aux GAFA

7.4. Prospective

Thierry GAUDIN, prospectiviste, président de la « Fondation 2100 »

7.4.1. Qu'est-ce qu'une monnaie ?

7.4.2. Les compagnies de téléphone au Kenya

7.4.3. Blockchain et les communautés de business

7.4.4. La prééminence du dollar va-t-elle perdurer ?

7.5. Les projets blockchain et cryptofinance dans les banques

Guillaume BLOT, senior vice-president, chief digital & innovation officer, Sopra Banking Software

7.5.1. Montée en puissance en 4 ans

7.5.2. Écosystème et interopérabilité

7.5.3. Pour la standardisation des plateformes

7.6. Cryptoactifs : une réglementation intégrale en 2019

Pierre PERSON, député de Paris, rapporteur de la mission d'information sur les monnaies virtuelles

7.6.1. Lever des freins

7.6.2. Réglementation, fiscalité, comptes bancaires

7.6.3. La labellisation des offres de jetons

7.6.4. Vers une réglementation européenne

7.7. Discussion

7.7.1. Labellisation : un risque de confusion

7.7.2. Le droit au compte des sociétés cryptos

7.7.3. Le rôle de l'État dans la monnaie

7.7.4. Le prix de la sécurisation

7.7.5. Standardisation : que fait l'Autorité des normes comptables ?

7.7.6. La France, une cryptonation ?

8. « Ne recommençons pas les erreurs du passé. »

Laure de LA RAUDIÈRE, députée d'Eure-et-Loir, co-présidente du groupe d'études cybersécurité et souveraineté numérique

8.1. Les leçons d'internet

8.2. Mission d'information sur la blockchain à l'Assemblée nationale

8.3. Certification, traçabilité, non-répliquabilité

8.4. La confiance, une notion évolutive

8.5. L'Europe et la France peuvent prendre de l'avance

8.6. Trois points d'attention

8.6.1. Labellisation

8.6.2. Droit d'accès au compte bancaire

8.6.3. Fiscalité et comptabilité attractives et raisonnables

9. Table ronde 3 – Une « équipe de France » des services financiers ?

9.1. Introduction et modération : « Repasser à l'offensive »

Alain CLOT, président de France Fintech

9.2. La capacité d'innovation du secteur bancaire français

Marie-Anne BARBAT-LAYANI, directrice générale de la Fédération bancaire française

9.2.1. Numérique et proximité

9.2.2. L'ADN d'un leader en Europe

9.2.3. Confiance, sécurisation et protection

9.2.4. L'écosystème français

9.3. La transformation des compagnies d'assurance

Didier DESCOMBES, membre du comité exécutif, group chief strategy & development officer-financial services industry, Groupe Sopra Steria

9.4. Panorama des Fintech

Olivier GOY, fondateur, October (ex-Lendix), vice-président de France Fintech

9.4.1. La montée en charge de l'investissement

9.4.2. Un métier multi-local soumis à une réglementation hétéroclite

9.4.3. Un niveau d'adoption de l'innovation très inégal

9.4.4. Une question de souveraineté

9.5. Le paiement continue de se transformer

Philippe LAULANIE, directeur général, Groupement des Cartes Bancaires CB

9.5.1. L'innovation dans les paiements : un driver

9.5.2. Il nous faut un collectif, de la confiance

9.5.3. L'écosystème Groupement des Cartes Bancaires

9.6. Les conditions pour créer des champions

Didier DESCOMBES, membre du comité exécutif, group chief strategy & development officer-financial services industry, Groupe Sopra Steria

9.6.1. 500 millions de consommateurs à protéger en Europe

9.6.2. Système anglo-saxon : des avantages qualitatifs et quantitatifs

9.7. Investisseurs et entrepreneurs français doivent prendre des risques

Olivier GOY, fondateur, October (ex-Lendix), vice-président de France Fintech

9.7.1. Des coûts plus faibles en France

9.7.2. La culture du risque

9.8. L'union du marché de capitaux européens

Marie-Anne BARBAT-LAYANI, directrice générale de la Fédération bancaire française

9.9. Une plateforme multi-paiement française paneuropéenne

Philippe LAULANIE, directeur général, Groupement des Cartes Bancaires CB

9.9.1. Les flux de paiement du futur

9.9.2. La stratégie du multi-paiement

1. Accueil

Laure de LA RAUDIÈRE, députée d'Eure-et-Loir, co-présidente du groupe d'études cybersécurité et souveraineté numérique

Je suis très heureuse de « marrainer » ces 2^{èmes} Assises. Des révolutions majeures s'opèrent dans le secteur financier. Des start-up bousculent les grandes banques en proposant de nouveaux usages à leurs clients. Les grandes banques se réforment elles aussi. La blockchain et le développement des cryptomonnaies challengent la régulation des monnaies et des investissements financiers. Et surtout, comme le secteur financier innerve tous les autres secteurs économiques, son avenir est majeur. Nous allons donc avoir une matinée d'échanges passionnants.

2. Feuille de route des 2^{èmes} Assises

Jacques MARCEAU, président d'Aromates, organisateur des 2^{èmes} Assises des technologies financières

Nouveaux moyens de paiement, nouvelles plateformes et nouveaux acteurs, explosion du crédit participatif, mise en œuvre de la DSP2, déferlante de la cryptofinance... Nous y sommes ! Le secteur bancaire français rentre aujourd'hui « dans le dur » de sa transformation numérique !

Une transformation jusqu'à présent bridée par une puissante régulation, justifiée par la dimension stratégique de l'activité bancaire et ses impacts sur tous les autres secteurs de l'économie.

Une régulation que certains ont d'ailleurs peut-être eu tort de considérer comme une protection contre l'irruption de nouveaux usages tant les phénomènes de mutations numériques sont puissants et pénétrants.

- Table ronde 1 : opportunité et risques de la « plateformisation » de la banque

Conscientes de ce défi, les banques françaises se sont très tôt lancées dans d'ambitieux programmes de transformation, associant politique d'acquisition de start-up et de technologies, à une refonte de leurs organisations et de leurs offres.

Mais chacun sait qu'il est plus difficile de manœuvrer de gros navires que des esquifs, surtout quand on navigue dans une mer encombrée de régulation et d'obligations prudentielles.

C'est ainsi que nos banques courent le risque, qu'à terme, la captation de la relation client et de la valeur qui en découle par des start-up ou autres entreprises susceptibles d'être rachetées à prix d'or par les géants du web, ne débouche sur leur disparition – ou leur « commoditisation » – au seul profit de ces derniers. Une hypothèse qu'accrédite l'actuelle déferlante des GAFA dans le secteur des services financiers, dont les incursions dans le domaine des moyens de paiement ne sont, de toute évidence, que les prémices.

Une « ubérisation » loin d'être comme les autres, car elle engendrerait, de toute évidence, une significative perte de souveraineté des Etats européens, les géants en question étant, comme chacun sait, soit américains, soit chinois.

- Table ronde 2 : nouvelles monnaies et cryptofinance au défi de la confiance

La croissance rapide de la cryptofinance est un autre aspect, et pas des moindres, de la modification du paysage des services financiers. Un phénomène que l'on ne peut plus aujourd'hui mettre de côté tant vous savez qu'il est devenu majeur avec l'explosion des échanges en Bitcoins, à l'ère du paiement instantané et des échanges d'actifs et de devises étrangères, domaines pour lesquels le système financier actuel présente des limites. Le phénomène est d'autant plus spectaculaire

que le Bitcoin est loin d'être le seul représentant de la « cryptosphère ». En effet, chaque jour ou presque, une nouvelle cybermonnaie ou un nouveau « token » issu d'une ICO, apparaît.

Dans ce domaine, la France a aujourd'hui parfaitement les moyens de se positionner en leader. En effet, forte de sa capacité d'innovation, elle est en mesure de s'imposer dans des technologies prometteuses de l'intelligence artificielle, de l'algorithme, de la blockchain et des cryptomonnaies. Elle est également capable de mettre en place une régulation propre à instaurer la confiance dont chacun sait qu'elle sera le pilier central de toute nouvelle architecture fiduciaire.

- Table ronde 3 : tous au service d'une « équipe de France » des nouveaux services financiers

Nous le voyons, les défis auxquels doit faire face aujourd'hui le secteur des services financiers sont complexes et susceptibles d'engendrer des répercussions majeures, non seulement sur notre économie, mais encore sur notre souveraineté européenne.

Dans un contexte mondialisé, transfrontalier et dominé par les géants du Web, quel modèle d'écosystème et quelle stratégie pour favoriser l'émergence de champions nationaux et européens ? Quels sont les atouts de la France et de l'Europe ? Quelles forces mobiliser ? Peut-on faire de la régulation, à l'instar d'autres pays, un levier pour l'attractivité de la Place ? Quelles coopérations et quels partenariats imaginer entre les acteurs traditionnels et les nouveaux entrants pour faire gagner la « Maison France » ? Banques traditionnelles, start-up, chercheurs, législateur et régulateur.

Je remercie la présidente de ces Assises, la députée Laure de La Raudière, pour son implication dans la préparation et l'animation de notre comité de programme, dont je tiens également à remercier les membres, sans oublier nos nombreux partenaires et sponsors pour leur coopération et leur confiance.

Le temps est maintenant venu de vous présenter notre premier intervenant, le Frère Éric SALOBIR, prêtre catholique de l'Ordre Dominicain, Membre de la Curie Générale de l'Ordre en charge de la promotion des médias et des technologies et fondateur de l'Ordre des Prêcheurs pour les Technologies, l'Information et la Communication l'OPTIC, un think tank qui réfléchit aux conséquences de l'innovation sur l'humanité.

Pourquoi faire intervenir un religieux pour ouvrir nos travaux ?

Parce que nous avons l'intuition que pour proposer des réponses pertinentes aux défis auxquels nous avons à faire face aujourd'hui et qui seront débattus ce matin, il nous fallait retourner à la source. A la source de cette relation client-services financiers qui est le moteur de la révolution des usages. Une relation qui en cache une autre, de tout temps difficile et tumultueuse, celle que nous entretenons avec l'argent.

Je vous souhaite une bonne et fructueuse matinée.

3. Dieu, le numérique et l'argent

Frère Eric SALOBIR, président de l'Ordre des Prêcheurs pour les Technologies, l'Information et la Communication (OPTIC)

La relation entre dieu, la tech et l'argent est compliquée. Avant la tech, la relation entre dieu et l'argent a toujours été tendue. Dans la tradition judéo-chrétienne, Mammon est le dieu de l'argent où cet argent vu comme un dieu. Dans la Bible, on lit : « on ne peut pas servir deux maîtres, dieu et l'argent. Soit on favorise l'un et l'on défavorise l'autre, soit c'est le contraire. »

3.1 La relation de confiance

Cette tension vient du fait que notre relation à dieu et à l'argent a un point commun clé : la relation basée sur la confiance. La confiance est l'un des piliers de la monnaie.

- Confiance méthodique, c'est-à-dire qu'un billet de 100 euros vaut 100 euros.
- Confiance hiérarchique dans l'émetteur qui me dit que ce billet vaut 100 euros parce qu'il est garanti par une banque centrale.
- Confiance éthique : ces 100 euros ne sont pas des narcodollars. La façon dont ils ont été produits et transférés dans ma main est compatible avec notre système de valeurs.

La confiance est également clé dans la relation à dieu. La foi – *fides* – est par nature fiduciaire. À la base, c'est par nature une relation de confiance.

3.2 Finance et technologies : la fin de la tech toute puissante ?

Les technologies, notamment les Fintech, sont venues bousculer le monde de la finance et notre relation à l'argent. Lors d'un Comité d'évaluation des risques majeurs à Genève, la crise financière majeure a été évoquée. Risques inhérents au trading haute fréquence, explosion d'une bulle technologique dont on sait qu'elle serait bien plus dévastatrice que la bulle internet des années 2000.

La technologie a infusé toutes les strates de notre économie, les capitalisations boursières sont impressionnantes. Après des scandales comme Cambridge Analytica, les gens ne se sont pas totalement désinscrits de Facebook ; en revanche, Facebook a perdu 25% en bourse. Les investisseurs sont parfois beaucoup plus prudents que les citoyens ou les utilisateurs. Ces réseaux distillent une forme d'inquiétude autour de l'argent, de la monnaie, l'état de notre système financier. Il y a beaucoup de technologies qui ne font pas forcément le jeu de la confiance. C'est là-dessus qu'il va peut-être falloir revenir.

3.3 L'ère des choix

Cette crise, ou cette tension induite par les technologies de rupture, est un peu plus large. La 4^{ème} révolution industrielle, c'est la fin des rentes de situation. Par exemple la fin des radio-taxis et l'arrivée des VTC, mais aussi en termes de moyens de paiement, d'instruments financiers, etc.

Les cartes sont actuellement rebattues. Nous sommes à l'ère du choix multiple, de l'opting out, du bon plan, du comparatif. Aujourd'hui, grâce à internet, c'est facile de faire partie des ventes privées. À vous de les trouver.

Tout cela induit une forme de fébrilité. Plus de libertés signifie moins de repères. On le voit également arriver au niveau des services financiers. Aussi bien les entreprises, les marques que les consommateurs, ont besoin de retrouver quelque chose de l'ordre de la confiance.

Pour le moment, cela se fait sous la forme de la notation. Tout le monde note tout le monde. Ce ne sont plus seulement les organismes de crédit.

On est de plus en plus dans une société du quantitatif, au détriment du qualitatif, alors que par définition cette confiance est qualitative.

3.4 Les plateformes s'immiscent dans les moyens de paiement

Tout cela repose plus largement sur une transformation sociétale majeure qui n'a pas commencé avec les technologies, encore moins avec les Fintech. C'est l'écho de notre postmodernité et la façon dont notre société s'est saisie de cet impératif des Lumières d'abolir tout privilège. Notre société n'a plus aucun acquis.

Dans cette société postmoderne, la *tabula rasa* héritée de Descartes a été appliquée de façon radicale. Quelle place pour l'argent ? Comment Dieu peut-il être réintroduit dans cette conversation ?

Dans la relation entre technologie et argent ou finance, on voit bien que les acteurs des technologies arrivent avec un agenda assez chargé en matière financière. Ces grands de la technologie, qui nous fournissent nos outils, nos plateformes, ont su réconcilier l'argent avec la technologie, et même faire de l'argent avec la technologie, même sans vous faire payer. Si l'on ne paie pas, on n'est pas le client, on devient le produit. Ils ont su susciter cette confiance, en allant la chercher au creux de notre main, de notre poche, en étant partout, dans les différents aspects de notre vie, au point qu'à un moment, il paraît évident de leur confier notre moyen de paiement, et de remplacer un petit bout de plastique avec une puce par un autre bout de plastique avec une puce : payer avec son téléphone ou avec sa montre.

Cette incursion dans les moyens de paiement n'est qu'une première étape d'un processus probablement beaucoup plus large. Ces entreprises ont des moyens colossaux et une stratégie qui semble assez efficace.

3.5 La monnaie, langage de la société

Certains acteurs et certains phénomènes d'incursion de la technologie se coulent assez largement dans le système financier et sont capables de le transformer de l'intérieur, peut-être en créant de nouveaux modes d'interaction et de nouveaux modes de confiance.

Certaines technologies vont faire le pari d'une forme de rupture plus radicale. Laure de La Raudière a cité le Bitcoin et l'Ethereum comme les utilisations les plus médiatisées des protocoles blockchain. Effectivement, ces technologies-là font le pari de la disruption de la confiance dans notre monnaie et dans la façon dont on gère notre argent.

La monnaie est avant tout un instrument comptable. C'est une forme de langage qui dit un peu la confiance que l'on a dans un système. Tous les partisans du free banking vous diront que ce langage-là suffit à partir du moment où l'on a une monnaie – cryptomonnaie ou monnaie fiduciaire ou monnaie numéraire : tout cela, c'est la même chose. Ils permettent d'avoir des relations entre nous et de faire fonctionner notre économie.

Ce langage a besoin d'une coordination, d'une grammaire. Les mêmes mots doivent dire les mêmes choses pour tout le monde. Pour cela, on a besoin qu'une monnaie soit libératoire pour tout type de choses, y compris payer ses impôts. Pour le moment, les payer en bitcoin est un peu compliqué. On a besoin qu'elle puisse s'appuyer sur quelque chose. Toute langue a besoin de son académie française. Cette institution garante, c'est la banque centrale ou une institution capable d'asseoir la confiance que l'on a dans cette monnaie.

Ces 3 aspects fondent la monnaie, ce que Marcel Mauss appellerait un « fait social total », que la blockchain vient disrupter.

3.6 Blockchain, ou la fin du monopole de l'Etat-nation sur le corps social

Dans une approche plus anthropologique, je dirais que cette blockchain se fonde sur une anthropologie Hobbesienne. Pour Thomas Hobbes, l'homme est un loup pour l'homme. Autrement dit, si nous avons une relation commerciale, je dois partir du principe qu'il va essayer de m'entourlouper, ou c'est lui qui va partir de ce principe. Ce n'est pas vraiment la poignée de main qui permettait d'assurer un navire à la Taverne de Lloyds. On est beaucoup plus dans une tension entre loups qui font juste attention à ne pas se faire mordre par d'autres loups.

Finalement, dans ce présupposé qui sous-tend tout le protocole blockchain tel qu'il est utilisé par les cryptomonnaies – qui sont plutôt des cryptoassets – on n'a pas besoin de se faire confiance. Il suffit de faire confiance à la blockchain.

La blockchain est le Nouveau Leviathan. Chez Hobbes, le Leviathan est une sorte de dictateur qui vous frappe si vous faites quelque chose de mal ; par un système d'Etat un peu fort, les règles sont respectées.

Avec la blockchain, vous n'avez même pas la possibilité de faire quelque chose de mal. Ce Leviathan va remplacer une coercition a posteriori par un verrou numérique sécuritaire a priori, qui va éviter que les acteurs du marché puissent dévier, sortir de la course.

La blockchain est en cela l'accomplissement technique du projet néolibéral de fin du monopole de l'Etat-nation sur le corps social. C'est un pas de plus vers une platformisation de l'état. On est loin du privilège souverain de battre monnaie. Dans cette conception, l'Etat est un acteur comme d'autres, qui fournit des services comme d'autres, et à un moment, cela peut être intéressant de passer par un acteur privé et d'utiliser une monnaie privée.

Vous voyez s'ouvrir les conséquences sur le Contrat social, l'impact en termes de confiance. Cette « société des contrats », ou des « smart contracts », c'est aussi une société du chacun pour soi. Ce sont les verrous technologiques qui nous empêchent de sortir du droit chemin, et non pas ce qu'on appelait avant le tiers social.

Une société sans tiers de confiance, c'est aussi une société sans tiers social, où l'anonymisation des transactions est censée être ce « voile d'ignorance » qui, selon John Rawles, recouvrait toutes les transactions, garant d'un marché sûr et juste.

C'est la fin du bien commun, remplacé par la somme des biens individuels. Il est fort possible que les smart contracts finissent par avoir la peau de notre contrat social.

3.7 Repolitiser la technologie et réunir tous les acteurs

À ce stade, je n'ai pas introduit Dieu dans la conversation. Si la relation à Dieu est basée sur la confiance, il est évident que la crise de confiance impacte les institutions ecclésiales qui en souffrent assez fortement.

Paradoxalement, les liens entre l'église et la banque ont toujours existé. Je pense aux Missions étrangères de Paris, ce réseau de missionnaires en Asie qui, à travers le réseau des procureurs de mission, a été le premier réseau bancaire européen en Asie, à une époque où c'était encore une terre de mission difficile d'accès. C'est pourquoi ils sont aujourd'hui actionnaires d'HSBC. Ils ont ce lien assez fort.

Si l'on fait une analogie entre la religion et l'argent, voyons ce qui est aux sources de la foi comme *fides*, confiance. C'est une parole « Amen, je vous le dis » et un signe : « Et Dieu sépara la mer rouge en deux parts », là commence le peuple d'Israël.

Trop souvent, dans notre société de la post-vérité, il y a disjonction majeure entre les paroles et les signes. On a tendance à oublier que seule la parole de Dieu, si l'on croit en lui, est performative.

Dieu dit : « Que la lumière soit », et la lumière fut. Un homme peut le dire à Google Home, et effectivement, la lumière fut. Si l'on a l'impression que notre parole est performative, ce n'est pas tout à fait le cas. On doit bien faire attention à la disjonction entre nos paroles et nos actes, et essayer de revenir aux sources, au cœur de ce qui va bâtir cette confiance.

C'est pourquoi il est important de re-politiser la technologie, pour en faire un outil qui nous permet de bâtir un système et une société en laquelle on croit. Je pense que le système financier, puisqu'il irrigue l'ensemble de l'économie, fait partie des éléments clés de la société que nous bâtissons. À nous d'utiliser cette technologie pour aller dans cette voie, pour construire un projet de société, au-delà de la simple résolution de problèmes du type « Je dois payer sans carte bancaire, j'utilise mon téléphone. » Ce n'est pas à coups de *problem solving* qu'on bâtit une société. Une vision plus large est nécessaire.

À un moment, il faut peut-être faire entrer tous les acteurs du marché – les acteurs actuels, potentiels, la société civile, la sphère politique, les décideurs, le législateur – dans une réflexion plus large, afin de voir comment on peut re-mériter et re-susciter la confiance.

À propos de la blockchain, on a cité le Bitcoin. Il existe de nombreuses autres utilisations, financières ou non, de ce protocole.

Au sein du réseau OPTIC, on travaille par exemple sur les véhicules autonomes, sur des plateformes qui permettent de mettre autour d'une même table les fabricants d'automobiles, de software, les assureurs, les loueurs de voitures, les utilisateurs, les associations de consommateurs, chacun étant capable de partager l'information qu'il lui faut, ni plus, ni moins. C'est ainsi qu'on suscitera de nouveaux réseaux de confiance basés sur la technologie.

Cette dynamique est également faisable dans le secteur financier. C'est ce que je vous souhaite.

_ Jacques Marceau : Ce matin justement, pour avoir cette réflexion amont et retourner à la source, nous avons réuni tous les acteurs, des parlementaires, des institutions financières, des banques, de nouveaux acteurs arrivants, des start-up... J'en suis ravi.

Nos réflexions sont au cœur de l'évolution du système financier, de notre économie, mais aussi de toute la société. Le smart contract aura-t-il la peau de notre contrat social ? C'est une vraie question.

Olivier BABEAU, vous avez présenté l'an dernier les travaux menés au sein de la Fondation Concorde sur les technologies financières¹, et vous avez créé l'institut Sapiens, justement pour remettre l'humain au cœur de la technologie et de la société. Présentez-nous votre nouvelle étude sur la transformation dans le secteur du service financier.

¹ 1^{ères} Assises des technologies financières: « Transformation numérique : quelles opportunités pour le secteur bancaire ? »
Synthèse : <http://aromates.fr/public/Synthese%20Assises%20Technologies%20Financieres.pdf>

4. Vous avez dit transformation ? Mais quelles transformations ?

Olivier BABEAU, économiste, professeur à l'université de Bordeaux, président de l'Institut Sapiens

La transformation est ancienne. Ce qui change, c'est la vitesse et l'accélération de la transformation. La courbe de la transformation est exponentielle et convexe.

La prospective se doit d'être abordée avec humilité. En 1876, la Western Union voyait dans le téléphone trop d'inconvénients pour devenir un instrument fiable de communication. En 1946, un dirigeant de la Twentieth Century Fox écrivait : « la TV ne saurait conserver toute part de marché au-delà des 6 premiers mois. Les gens se lasseront vite de fixer une boîte de bois tous les soirs. » En 1993, quand Bill Clinton a réuni les meilleurs esprits de son pays pour imaginer le futur, personne n'a parlé d'internet. Pourtant, internet avait déjà plusieurs millions d'utilisateurs.

4.1 Secteur bancaire : des injonctions paradoxantes

Peu de secteurs sont soumis à autant de changements en même temps, et même d'injonctions paradoxantes, que le secteur financier, le secteur bancaire :

- Ouvrir ses données en plein vent tout en garantissant la sécurité.
- Se révolutionner, sans malmener les habitudes des clients, surtout les moins jeunes.
- Se métamorphoser, tout en ménageant l'existant, notamment les réseaux d'agences.
- Être rentable, et proposer de plus en plus de services gratuitement.
- Accueillir ses concurrents avec le sourire.

4.2 S'adapter à l'environnement

1er message : Cessons de voir le changement comme la dinde. Regarde le 25 décembre. C'est une opportunité extraordinaire. La sélection ne devrait pas être darwinienne, elle devrait être lamarckienne. Darwin, ce sont les mutations au hasard, et puis les meilleurs sont sélectionnés. La stratégie au sens lamarckien, c'est plutôt un changement adapté à l'environnement.

Auguste Comte : « l'amour pour principe, l'ordre pour base et le progrès pour but. » Je donnerais très volontiers ce mot d'ordre au système bancaire :

. Les valeurs pour principe, la régulation pour base, le service pour but.

4.3 Faire du service son obsession

. **Conserver l'accès au client.** On n'a pas le choix : il faut jouer la plateformes. Comme pour la ruée vers l'or, celui qui gagne, c'est le vendeur de pioche, rarement celui qui mine. L'ère des organisations monolithiques est terminée. Place aux réseaux de coopération. De très nombreuses entreprises travaillent ensemble. Le service reste fondamental. Si vous perdez l'accès au client, vous perdez tout pouvoir de négociation dans ce secteur et vous devenez un fournisseur soumis, la plupart du temps, et aux ordres.

. **La qualité de service.** On ne conservera pas son banquier par habitude. Ce qui est valable pour l'audiovisuel public est valable pour les banquiers. Il faut de bonnes raisons de rester. La bataille se jouera beaucoup moins sur la réglementation que sur la qualité de service.

. **Diversifier ses services**, en utilisant les armes de l'ennemi – ou des concurrents, comme les grandes plateformes. Avec des plateformes multi-services qui diversifient les offres bien au-delà de l'offre classique téléphone – santé - investissement. Par exemple, la carte bancaire peut devenir la carte Vitale de demain. Elle en a les moyens. L'utilisation des données bancaires n'est pas loin de l'utilisation des données de santé.

. **Sécuriser ses données**. La sécurité fait partie du service. On voit de plus en plus de modèles d'affaires autour de la sécurité.

4.4 Régulation : un ring, sans ligne Maginot

Ne soyons pas les seuls à être vertueux. La règle doit être la même pour tous. Ne faisons pas comme pour les cerises. La France avait interdit de les traiter au diméthoate, un pesticide. Résultat : on a importé des cerises traitées au diméthoate. On a fini par les interdire aussi...

Le cadre doit délimiter un ring, non pas une ligne Maginot. La révolution numérique nous a appris depuis 20 ans qu'aucune ligne Maginot ne tient.

4.5 Réaffirmer nos valeurs

Alors que la Chine devient une immense prison à ciel ouvert, que beaucoup d'entreprises vivent de la connaissance intime qu'elles ont de nos actions et quasiment de nos pensées, tous nos faits et gestes, il devient plus que jamais nécessaire d'incarner un modèle alternatif :

- avec un modèle politique : une société ouverte, avec des démocraties libérales qui vont devoir réaffirmer leur capacité à survivre dans ce nouvel environnement et incarner l'alternative.

- et des entreprises qui vont devoir réaffirmer leur capacité à reposer sur des modèles d'affaires différents, à reposer leur création de valeur sur une proposition réellement éthique, fondée sur le respect de la vie privée, sur l'aide à la vie numérique. Aujourd'hui on doit prescrire aux gens de faire du sport ! Toutes les entreprises vont devoir y participer.

Nous ne pouvons pas être relativistes. Leo Strauss disait : « si toutes les cultures se valent, alors le cannibalisme n'est qu'une question de goût. » Toutes les cultures ne se valent pas, ni les options éthiques. Ayons le courage d'affirmer les nôtres. Cessons d'accueillir toutes celles du monde en expliquant que nous ne valons rien et que nous n'avons rien à proposer. C'est gênant.

Concernant la protection des données, la différence entre authentification et identification est une clé fondamentale.

4.6 Souviens-toi que tu vas mourir

Les Romains avaient le génie de mettre à chaque fois à côté d'un général triomphant un esclave qui avait en charge de lui dire : « memento mori ». Souviens-toi que tu n'es qu'un homme. Le temps présent est important. C'est une façon de relativiser notre puissance actuelle. C'est la meilleure incitation au changement.

Jean Jaurès disait : « le courage, c'est d'aller vers l'idéal en comprenant le réel. » Je vous le souhaite à tous.

Jacques MARCEAU : Nous travaillons avec Olivier depuis 2 ans sur ces sujets. La vision se précise sérieusement. La relation est un mot qui revient beaucoup. La

relation client, c'est la captation de la valeur. Avez-vous remarqué tous ces centres de massage ? Ils gagnent leur vie à toucher les autres. Et pendant ce temps-là, les banques vous accueillent avec des robots pour toucher ses clients. C'est un point à réfléchir dans la relation humaine, la *fides*, la foi, la fiduciaire, dans ce qui fait la confiance, et dans ce langage, à travers la monnaie et les échanges économiques et financiers.

5. Table ronde 1 – Plateformes de services : quelle stratégie pour quels nouveaux usages ?

5.1 Introduction et modération : DSP2 et RGPD

Bertrand ANNETTE, associé, Lyncas

2 dates ont marqué les services financiers au 1^{er} semestre :

- 13 janvier 2018 : entrée en vigueur de la seconde directive européenne sur les services de paiement (DSP2).
- 25 mai 2018 : entrée en vigueur du règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD).

. DSP2

La DSP2 voit la naissance réglementaire de nouveaux acteurs prestataires de paiement. Ils peuvent initier des services de paiement à la demande du payeur, sans traiter les fonds, et sans non plus gérer les comptes. Ce sont des opérateurs un peu particuliers. Ces acteurs permettent aussi d'agréger les comptes.

Les conséquences pratiques pour ces nouveaux acteurs et pour la Place sont :

- . le droit d'accès aux données qui sont sur les comptes (une partie)
- . la capacité d'offrir une expérience client totalement digitale,
- . l'ouverture vers l'open banking, les API, etc.

Les enjeux associés sont lourds, sur :

- . la sécurité : on confie son identifiant bancaire.
- . la confidentialité des données.
- . les aspects techniques, les standards et protocoles de communication.
- . le volet juridique et les responsabilités sur la chaîne de traitement.

. RGPD

Le RGPD formalise au niveau européen les règles relatives au traitement des données personnelles :

- . Intégration dans les textes des évolutions technologiques et sociétales.
- . Renforcement du contrôle que chacun peut exercer sur l'utilisation de ses données personnelles.
- . Un environnement pour susciter la confiance.
- . Une harmonisation des règles en Europe.

L'histoire nous dira si ces 2 textes ont marqué la transformation des services financiers. Afin de nous éclairer sur ce futur, cette table ronde réunit des intervenants qui vivent cette transformation au quotidien.

Pour ouvrir notre débat, qui rejoint d'ailleurs l'actualité toute récente du groupe BPCE (Natixis Payments, Ingenico), je passe la parole à Pierre-Antoine VACHERON.

5.2 Paiements

Pierre-Antoine VACHERON, CEO, Natixis Payments ; membre du board, Natixis

5.2.1 Des opportunités

Les paiements sont un concentré de ce que vivent les banques sur l'ensemble de leurs services, car ils sont au cœur de la révolution digitale.

Les consommateurs, les commerçants, veulent pouvoir accepter un paiement de la façon la plus simple, avec des solutions les plus proches possibles de leurs outils digitaux. Tout le monde veut une information, un paiement, qui soient instantanés.

Ces évolutions ont un impact sur la façon dont on conçoit le paiement. Les technologies, la totémisation de données, tout cela crée des opportunités qui accompagnent cette digitalisation.

Avec l'évolution de la réglementation, de plus en plus d'acteurs non bancaires peuvent offrir des services de paiement.

Dans ce contexte, **les banques doivent s'adapter**. Le paiement est essentiel pour une banque, au plan économique bien sûr, mais aussi dans la relation au consommateur et au commerçant. Sans le paiement, c'est beaucoup plus difficile d'entretenir une relation quotidienne au long cours.

Il y a une contradiction. Si le paiement reste géré dans les banques comme il l'a toujours été, on rate la révolution digitale, parce qu'on n'a pas les moyens, la vitesse d'exécution. Les problématiques de conformité sont des freins pour suivre le rythme de la révolution digitale. En même temps, on ne veut pas complètement laisser ce monde-là.

5.2.2 Natixis Payments

C'est pourquoi le groupe BPCE a pris une position très offensive en choisissant de garder cette activité paiement comme une activité stratégique, mais en la regroupant, en lui demandant de se gérer comme un acteur indépendant adossé à la banque.

Natixis Payments, c'est cela : l'opérateur de paiement est la playtech du groupe BPCE, des réseaux Banque populaire et Caisse d'Épargne. Sa mission est de développer des solutions compétitives, les plus digitales possibles, qui permettent aux réseaux Banque populaire et Caisse d'Épargne de rester compétitives dans cette guerre technologique.

Cet ensemble est assez unique. C'est un mélange très hybride entre des plateformes de processing historiques.

. Natixis Payments représente 20% des transactions carte sur le marché français. Ces outils sont extrêmement robustes.

. 1/3 des effectifs viennent des Fintech rachetés par le groupe BPCE au cours des dernières années.

Tout l'enjeu de Natixis Payments est d'arriver à réussir cet alliage entre la robustesse, l'actif, qui proviennent de la banque, et l'agilité de Fintech qui ont été acquises et qui doivent progressivement s'intégrer.

Bertrand ANNETTE : Jean-Louis BANCEL, dans ce contexte de transformation, rappelez-nous ce qu'est l'OCBF, et en quoi ce qui se passe actuellement est important pour vos membres.

5.3 Banques petites et moyennes

Jean-Louis BANCEL, président, Office de Coordination Bancaire et Financière (OCBF)

5.3.1 L'OCBF est une association professionnelle de petites et moyennes banques françaises dans une grande diversité de métiers : banques de gestion de fortune et de placement, banques présentes sur un segment particulier de clientèle professionnelle, banques digitales. Cette diversité de métiers et de positionnements fait la grande force de notre groupement professionnel.

Les banques petites et moyennes contribuent à la force et à la richesse du tissu de la place financière française dans le tissu européen. Heureusement pour la diversité des personnes qui résident et travaillent dans notre pays, il y a des opérateurs petits et moyens qui font « l'interstitiel » diront certains, ou la ramification.

5.3.2 Difficultés et enjeux

L'OCBF essaie de traiter la problématique du réglementaire, du prudentiel, pour les banques petites et moyennes. Notre démarche est de plaider en faveur du **principe de proportionnalité** annoncé dans les normes européennes pour qu'il se décline véritablement. Je souhaite que cette idée progresse dans les faits.

Concernant les défis technologiques, c'est une problématique que nous avons traitée dans le cadre de notre séminaire des dirigeants.

Enfin, l'enjeu est d'éviter de se faire « cornériser ». Nous ne sommes plus dans le modèle du 19^e siècle, où l'on déposait son argent dans sa banque et on passait ensuite à la caisse pour chercher ses billets.

Dans le domaine des technologies, une banque petite ou moyenne a besoin de contrôler sans pour autant s'inscrire dans une logique propriétaire. On ne peut pas par soi-même mener à bien tous les investissements.

5.3.3 La confiance entre professionnels

Historiquement, la France a été marquée par une grande capacité de construction et d'inter-coopération, d'interopérabilité, de grande confiance réciproque entre opérateurs.

Aujourd'hui, les banques petites et moyennes ont un sujet de fond : la confiance entre professionnels. Comment pouvons-nous aller dans des processus collectifs, avec un minimum de confiance dans celui avec lequel on va travailler comme opérateur ? Car *in fine*, si l'on s'en tient aux paiements, le risque est une opération du type « donne-moi ta montre, je te prêterai l'heure. » Bonjour l'opération équilibrée !

Au-delà de cette confiance entre professionnels, se pose aussi la confiance que j'inspire à mon client, si je ne suis pas capable de lui dire que je maîtrise ses données.

Je ne crois pas que, dans ce domaine, le concept de propriété soit une véritable garantie.

Ces Assises sont importantes. C'est la manière de faire émerger un entendement commun, des choses qui se font, et des choses qui ne se font pas.

5.3.4 La transparence des algorithmes

Il y a les intérêts privés, l'intérêt général, et les espaces d'intérêt collectif.

Les processus technologiques peuvent les accompagner. Mais une question basique demeure : qu'est-ce que je sais de l'algorithme ? Je ne veux pas en rajouter sur ma suspicion sur Bitcoin. Mais c'est une angoisse. Ce système est moins transparent qu'une banque centrale. Qui a fabriqué cet algorithme ? Qui me garantit qu'il fonctionne ?

La suspicion s'instaure au cœur du dispositif. C'est comme pour nos enfants qui mettent leurs vœux dans la machine « Parcoursup » sans savoir qui a fabriqué l'algorithme ni comment il choisit de répartir les admissions.

Voilà pourquoi les banques moyennes et petites ont grand intérêt à participer à ces débats pour « caler » les processus collectifs et de place. On ne peut pas se contenter de faire confiance. De ce point de vue, Il vaut mieux défendre soi-même ses intérêts.

Bertrand ANNETTE : Pour enchaîner sur ces questions d'usages, de modèles, de relation client, la parole est à Budget Insight. Clément Coeurdeuil, que représente l'open banking pour vous ?

5.4 L'open banking

Clément COEURDEUIL, président, Budget Insight

5.4.1 L'expérience client

Le monde digital change très vite. La banque, à l'origine, c'est la confiance et la comptabilité. Aujourd'hui c'est la donnée, l'expérience client, des mots qui n'ont aucun sens pour les banquiers.

Le monde avance. Certains phénomènes d'expérience digitale sont majoritairement choisis par le client. Le client ne se pose pas de questions. S'il peut payer en une seconde, de façon sécurisée, et que ça marche très bien, il choisira des Alibaba, WeChat, GooglePlay... au détriment des vieux moyens. Même s'ils sont super sécurisés, ils ne sont pas agréables, ils ne répondent pas au problème fondamental de l'utilisateur.

Nous devons adopter les mêmes armes que ces acteurs qui proposent une expérience client extraordinaire.

5.4.2 Budget Insight

L'open banking est un axe clé. C'est un sujet d'intermédiation. Pouvoir placer l'argent à l'endroit où il y a de la valeur pour le client. Ouvrir l'accès au compte bancaire.

Budget Insight a 130 clients, dont des grands groupes bancaires : BNP, ING, CM-CIC, etc.

Il s'agit toujours de proposer au client une expérience de service financier basé sur la donnée qu'il a chez moi et ailleurs. Je vais la contextualiser pour lui permettre de capter la valeur basée sur la donnée à l'extérieur.

. Avec ING, nous avons lancé **le prêt en 1 clic** : en quelques secondes, ING vous permet d'obtenir un prêt, par rapport aux datas que vous avez ailleurs, et grâce à l'agrégation bancaire, il vous envoie l'argent sur le compte que vous avez connecté chez eux.

L'open banking permet de replacer l'argent à l'endroit où il y a de la valeur.

. Avec Uber, vous ne faites plus l'acte de paiement. Vous ne sortez plus votre carte pour taper un code. Quand vous acceptez votre course, vous avez payé.

L'open banking est le moyen d'effacer tous les services financiers dans les usages.

Demain, ce n'est plus le banquier qui aura la relation client pour vous proposer le crédit. C'est Amazon qui va vous dire : « Tu peux payer, là j'ai un partenariat avec un banquier en API. J'accède à tes données personnelles et je te propose le crédit en direct au moment où tu achètes. »

Le service financier s'est intégré dans l'usage du client.

5.5 Être offensif

_ **Bertrand ANNETTE** : Les pratiques des géants du Web frappent à la porte des services financiers. Toutes ces solutions ne vont-elles précisément pas leur ouvrir la porte ?

_ **Pierre-Antoine VACHERON** : A-t-on le choix ? La technologie est là, la réglementation impose d'ouvrir. La seule réponse que peut apporter un groupe bancaire, c'est d'être extrêmement offensif sur ces sujets. Au lieu de subir l'accès à ces données, il faut l'organiser, avec des API qui permettent de canaliser les données, autant que faire ce peut, sur la façon dont on peut utiliser les données que l'on va chercher chez vous.

5.5.1 Développer l'agrégation

Inversement, pourquoi un groupe bancaire, une Caisse d'Épargne, n'offrirait pas une solution d'agrégation à ses consommateurs ? Pourquoi subir ? L'opportunité est là pour tout le monde.

. La Caisse d'Épargne offre une capacité d'agrégation qui lui permet, exactement sur le modèle décrit, d'avoir une vision d'ensemble sur tous les comptes que vous allez injecter sur la plateforme, et donc de vous apporter une réponse plus rapide, plus fluide à vos demandes.

Les groupes bancaires, dès lors qu'ils savent intégrer les bonnes technologies, doivent également profiter de cette évolution réglementaire qui répond à une demande des consommateurs. Il faut être offensif et très mobilisé pour poursuivre la chasse.

À la base, les néobanques partent d'une expérience utilisateur très différenciante sur des applications bancaires, sur la rapidité d'émission de la carte, etc.

. Le Groupe BPCE s'est mobilisé et propose aujourd'hui une expérience tout à fait comparable à celle d'un Revolut pour ouvrir un compte ou obtenir une nouvelle carte. Il n'y a pas de fatalité.

5.6 L'alliance banque / Fintech

_ **Clément COEURDEUIL** : L'expérience client est la seule chose qui compte. Je vends de la transformation aux banquiers. On n'a pas le droit de ne pas être le meilleur. *Winner takes it all*. Et je suis inquiet pour eux. L'expérience client n'est pas dans leur ADN. La technologie ne suffit pas, il faut avoir une vision.

Un banquier devrait tabler davantage sur ses forces que sur ses faiblesses. L'expérience client n'est pas leur métier. Compenser prendrait beaucoup de temps. Structurellement leurs coûts ne leur permettent pas d'y faire face correctement.

Par contre, ils peuvent travailler avec des acteurs Fintech. L'analyse SWOT forces-faiblesses-opportunités-menaces permet de décrire le profil d'une banque. Il montre que les forces et faiblesses des banques sont le miroir absolu des forces et faiblesses des Fintech.

- Les Fintech ont des coûts très faibles, une expérience client extraordinaire et au final un coût d'acquisition client assez faible, même s'il est encore élevé. Par contre elles n'ont pas de business model.

- Les banques ont un business model établi, bien qu'il soit en train de changer, leurs coûts structurels sont très lourds, mais elles ont beaucoup d'argent, et surtout elles ont le réservoir de clients massif.

Mes forces sont vos faibles et vos forces sont mes faiblesses. Et donc, en alliant les Fintech et les banques, on fait disparaître toutes les faiblesses.

L'avenir de la banque est de s'associer structurellement à la Fintech. Les banquiers ont le pouvoir de fermer, à coups de réglementations, de technologies, etc. On peut se faire la chasse, et au bout du compte, on va tous mourir. Le gain à l'ouverture est immense. Il faut analyser, travailler ensemble à cette ouverture pour que demain on puisse garder les clients heureux dans nos services.

Bertrand ANNETTE : On a esquissé des modèles de coopération pour faire face à la menace des GAFA. L'actif clé, ce sont les données. Claire Levallois-Barth, pouvez-vous développer cette thématique autour des données personnelles, la monétisation, la propriété... ?

5.7 Les données personnelles

Claire LEVALLOIS-BARTH, maître de conférences en droit à Télécom ParisTech, Coordinatrice de la Chaire Valeurs et Politiques des Informations Personnelles (IMT)

La Chaire Valeurs et Politiques des Informations Personnelles de l'Institut Mines-Télécom est financée par des mécènes, notamment des acteurs de la banque tels que Sopra Steria et BNP-Paribas, et aussi Qwant. Cette chaire est pluridisciplinaire. Moi-même je suis juriste, il y a des philosophes, des économistes, des ingénieurs qui travaillent sur la sécurité des données, notamment sur l'anonymisation et la pseudonymisation, et aussi sur ce qu'ils appellent des « preuves anonymes », c'est-à-dire prouver que la personne a plus ou moins de dividendes sans dévoiler de données.

5.7.1 Les identités numériques

Nous avons commencé à travailler sur les identités numériques en soutenant la thèse qu'il faut plusieurs identités. Pour agir dans ce monde, on doit continuer à agir librement en se présentant de la manière dont on le souhaite auprès de certains acteurs. Par exemple dans la banque, c'est le fait d'avoir une identité client en tant que mère de famille et une identité en tant que président d'une association, etc.

5.7.2 La notion de confiance

Nous avons également travaillé sur la notion de confiance, en interrogeant nos 4 disciplines (juridique, philosophique, économique et technique). On a fait la distinction entre *trust*, / *confidence*, confiance assurée / confiance décidée, et l'on s'est demandé si la blockchain est une technologie de confiance en essayant d'y répondre de façon neutre, c'est-à-dire en soulignant ses points faibles et ses points forts du point de vue de la confiance.

Pour plus d'informations, télécharger nos travaux sur le site de la chaire².

² <https://www.imt.fr/la-chaire-valeurs-et-politiques-des-informations-personnelles-accueille-qwant-et-sopra-steria-parmi-ses-partenaires>

5.7.3 Résultats du sondage Médiamétrie sur les données personnelles

Avec Médiamétrie, nous avons fait un sondage sur la question des données personnelles et la façon dont les utilisateurs perçoivent cette question. Les résultats ont montré que les utilisateurs ne sont pas dupes. Ils mettent en place des stratégies par rapport à la défense de leur vie privée et de leurs données personnelles. Ils font confiance à certains acteurs, moins à d'autres, que je ne citerai pas.

1. **Privacy in context.** Les utilisateurs font confiance encore à leur banque. Les banques ont encore un capital confiance, mais ils ne sont pas prêts à leur fournir n'importe quelle donnée. Selon le contexte, en tant qu'utilisateur, je suis prêt à fournir mes nom et prénom à ma banque, mais :

- . 5% des utilisateurs sont prêts à fournir leurs habitudes de consommation,
- . 14% leur géolocalisation. Il y a une forte crainte sur les données de géolocalisation, tout contexte confondu.

2. **Stratégies de moyens de paiement :** 35% des répondants ont renoncé à un achat en ligne ou ont changé de moyen de paiement pour ne pas laisser de trace, en utilisant notamment des moyens de paiement anonymes.

3. Pourquoi ne pas divulguer n'importe quelle donnée ? **L'objectif est de réduire le nombre d'informations collectées.** Selon nos répondants, ce n'est pas d'améliorer les recommandations personnalisées. Je protège ma vie privée, ma liberté de déplacement à travers les données de géolocalisation, et ensuite, dans certains cas, je veux bien avoir des recommandations personnalisées.

4. **Je consomme plus si j'utilise des Ad-bloqueurs.** La protection des données personnelles n'est pas un frein à la consommation. Les répondants qui utilisent le plus d'Ad-bloqueurs sont ceux qui consomment le plus. L'écart est encore assez faible, nous espérons qu'il va se renforcer.

Tous les résultats sont sur le site de la chaire.

5.7.4 RGPD : instaurer la confiance

Alors pourquoi instaurer la confiance ? Cette notion regroupe deux types de confiance, la confiance en un acteur « *trust* » et la confiance systémique. Nos économistes nous disent que s'il n'y a pas de confiance, un marché peut s'effondrer. C'est le cas par exemple du marché des voitures d'occasion qui s'est effondré aux États-Unis.

L'un des buts du RGPD est justement d'instaurer la confiance des utilisateurs à travers la mise en place d'un équilibre entre la protection du droit fondamental (protection de mes données personnelles, de ma vie privée, de ma liberté de déplacement...) et la liberté d'entreprendre, la liberté de commerce.

. **Portabilité des données.** Les citoyens réagissent. 64% d'augmentation de plaintes auprès de la Cnil. Le droit à la portabilité général peut notamment changer pas mal de choses. On doit en faire une opportunité. Il faut s'interroger pour ne pas subir cette portabilité des données.

. **Sanctions :** le RGPD, c'est aussi des sanctions. J'ai hâte qu'elles arrivent. Sur quels acteurs les Cnil européennes vont-elles choisir de les faire tomber ? Google a déjà provisionné pour des sanctions. Et pour cause. Cela peut aller jusqu'à 20 millions €, voire 4% du chiffre d'affaires global annuel mondial.

5.7.5 Les valeurs européennes

L'Europe a ses valeurs à défendre par rapport à d'autres modèles, la surveillance étatique chinoise par exemple, ou le capitalisme de surveillance américain. Cette Chaire IMT réfléchit à la manière de conserver nos valeurs européennes, ce juste équilibre, quitte à les importer sur la scène internationale.

Les lignes ne sont pas si claires, y compris aux États-Unis.

. Certains sites d'information américains ne sont plus accessibles, car ils n'ont pas voulu se mettre en conformité avec le RGPD. La crainte des sanctions ou d'autres éléments du RGPD font réagir.

. On constate une certaine exportation. La nouvelle loi californienne sur la protection des données qui a été adoptée cet été fait suite à une pétition des citoyens californiens.

5.7.6 BtoB et sous-traitants

Concernant la confiance vis-à-vis des entreprises, le RGPD renforce les obligations vis-à-vis des sous-traitants. Actuellement, il y a une révision de tous les contrats de prestation de service où l'on confie des données personnelles à des sous-traitants. On ne peut confier les données au sous-traitant les yeux fermés. Les choses bougent, notamment sur des questions de certification, c'est-à-dire de signes de confiance. Quels sont les bons signes de confiance ?

Je vous renvoie à l'étude de la Chaire sur les labels, leurs points faibles.

Dernier message : il faut vous impliquer dans ces questions. Ce n'est pas en restant isolé, mais en travaillant ensemble, sur ces questions des valeurs, et sur les bons messages à envoyer, que l'on pourra faire face aux modèles américains et chinois.

5.8 Les enjeux stratégiques autour du consentement

5.8.1 La maîtrise du consentement du client

_ **Bertrand ANNETTE** : Des réactions sur le consentement ?

_ **Clément COEURDEUIL** : Chez Budget Insight, on applique le « bon » open banking, avec un respect fondamental de la donnée du client et de son consentement, sans pour autant l'embêter avec des éléments qui n'ont aucune valeur à ses yeux.

Quelle est l'utilité des Conditions Générales d'Utilisation immenses que personne ne lit ? Il suffit de présenter au client les axes de traitement de sa donnée – droit d'usage et droit de transmission de la donnée – et obtenir son consentement. Sa donnée lui appartient. En même temps, l'expérience client doit rester très simple. Trop de clics pour la transparence limite le business. Il faut concilier transparence et expérience client. Dans les services financiers, la maîtrise de cet équilibre sera un facteur clé de succès. Pour autant, si la transparence est nulle et que l'expérience client est extraordinaire, ça peut marcher. La preuve avec Google. Si on crée beaucoup de valeur, même à transparence faible, on peut avoir la donnée du client.

5.8.2 Une démarche collective

_ **Bertrand ANNETTE** : Jean-Louis BANCEL, vous êtes un acteur de l'économie sociale et solidaire. Le thème de la donnée vous est cher.

_ **Jean-Louis BANCEL** : Dans le monde de la médecine, ce problème de consentement éclairé du patient s'est posé il y a vingt ans pour le Dossier médical.

Mais un patient n'est pas obligé de tout dire à son médecin. Un bon médecin n'a pas besoin de tout savoir pour comprendre et présumer. De même un banquier n'a pas forcément besoin de tout savoir pour faire correctement son métier.

C'est aussi une question de confiance. Les banques aujourd'hui ne s'aviseraient pas de vendre les données de leurs clients. Elles ont bien compris que le moindre doute deviendrait préoccupant pour leur fonds de commerce.

Au fond, c'est la question de la maîtrise qui est en jeu. Je rejoins ce qui a été dit. Ce n'est pas tant le droit à la portabilité des données que le droit de récupérer la copie des données que l'on a confié pour les confier à quelqu'un d'autre.

Au bout d'un moment, qui sait où sont parties les données ? Vous pouvez toujours courir après en disant que vous êtes le propriétaire de vos données...

Je crois beaucoup à la démarche coopérative pour reprendre la maîtrise de ses données personnelles. Je regarde de très près ce qui est en train de germer dans le monde autour des coopératives de données, notamment en Suisse. En France, il vient de se créer une coopérative de données à Lyon.

5.8.3 Les données des personnes morales

_ **Jean-Louis BANCEL** : Il y a un 2nd volet : les données des personnes morales, très négligées. Le secret des affaires est parfois légitime, mais personne ne travaille sur cette question. Quelles sont les données « personnelles » importantes d'une personne morale ?

_ **Claire LEVALLOIS-BARTH** : Une donnée personnelle est une donnée d'une personne physique.

_ **Jean-Louis BANCEL** : C'est la réponse du juriste. Que l'on soit président d'une association ou d'une entreprise, pourquoi certains ne voulaient pas de registre du commerce au tribunal de commerce et de l'accessibilité des comptes ? Il faut dépasser la question juridique. Quelles sont les données publiques et privées d'une personne morale ?

Il y a quelques années, sous l'impulsion des Allemands, on avait fait croire que tenir une comptabilité, c'était un fardeau administratif abominable pour les entreprises, il fallait s'en débarrasser. Je pense qu'une comptabilité est parfois utile pour un chef d'entreprise. Jusqu'à quel point une comptabilité d'entreprise est-elle publique ?

Même pour les personnes morales, la frontière entre sphère privée et sphère publique se pose. Le digital, c'est fait pour faciliter la vie de tout le monde.

On dit que l'instantanéité prime sur le reste. Pour 10 euros, c'est vrai, je m'en fiche de prendre des risques. Pour 10 millions de dollars, je me pose des questions. Certains des membres de l'OCBF font ce type de transactions, que ce soit pour des personnes physiques ou des personnes morales.

Certes, je souhaite que ce soit instantané, mais je préférerais que ce soit bigrement sécurisé quand c'est 10 millions \$.

Il faut ouvrir le spectre aux personnes morales et ne pas se limiter au spectre des personnes physiques. Les enjeux de tout ordre pour les personnes morales sont considérables. On le constate quand une entreprise vous annonce que des hackers ont pénétré son système d'information.

5.8.4 Le consentement absolu de l'utilisateur

_ **Clément COEURDEUIL** : Je suis aligné sur ce sujet de la gestion des données des personnes morales. Certaines données sont stratégiques, d'autres sont

publiques. Par contre, j'ai du mal à adhérer à cette notion de collectif de la donnée. L'utilisateur est le maître absolu de sa donnée. À ce titre, le consentement de l'utilisateur est absolu.

Parfois, Budget Insight se connecte à la banque et le banquier n'est pas d'accord. L'utilisateur s'en offusque : « ce sont mes données ! Je vous ai donné mandat pour accéder à mes données. » Pour un utilisateur, c'est inimaginable que Budget Insight ne puisse pas récupérer ses données en son nom.

Nous souhaitons pousser fortement le consentement absolu de l'utilisateur. Qu'il s'agisse de 10 millions €, 10 € ou 1 €, dès lors que l'on a vérifié que c'est bien lui, et qu'il a bien pris conscience, ensuite, il faut que ce soit totalement libre. Il ne doit pas y avoir de restriction sur le consentement utilisateur.

_ **Jean-Louis BANCEL** : Collectivement, on va décider des usages d'exploitation de nos données. Ce n'est pas le banquier qui va en décider tout seul.

_ **Clément COEURDEUIL** : L'utilisateur a le droit de dire combien il a sur son compte.

_ **Claire LEVALLOIS-BARTH** : Attention, il y a une asymétrie. Premièrement, pour un simple consommateur qui donne son consentement à une entreprise, quelles garanties a-t-il de l'usage qui est fait de ses données personnelles ? Deuxièmement, en tant que collectif, j'ai forcément plus de voix sur les usages qui seront faits. Il faut maintenir certains équilibres et ne pas laisser l'utilisateur face à de grands groupes.

_ **Clément COEURDEUIL** : Certes, il faut une régulation. Mais une fois que l'utilisateur a dit oui et que l'on a bien vérifié que c'était lui... Alors vous dites : « l'utilisateur ne vend pas ses données. » Je ne suis pas d'accord. Vous et moi, nous vendons nos données personnelles tous les jours. Quand je valide les CGU, j'échange mes données contre un service. On le sait, les GAFAs sont partout. Vous leur donnez votre consentement sur l'accès à vos données. Sinon, je fais attention, je change.

_ **Claire LEVALLOIS-BARTH** : Non, vous tout seul, isolé, vous ne pouvez pas faire attention. Vous ne changerez pas le cours du monde vis-à-vis de Google par rapport à vos données personnelles. C'est une question de choix. Est-ce que je m'arrête à l'immédiateté d'un service, sans prendre de recul ? Il faut être responsable et ne pas donner à tout-va, sous couvert de consentement, ses données partout.

_ **Jean-Louis BANCEL** : À tout moment, on doit avoir la possibilité : 1/ de révoquer son consentement, 2/ de confier ses données à un autre.

5.9 La réglementation

_ **Bertrand ANNETTE** : La réglementation est une question sous-jacente.

5.9.1 Préserver l'équilibre du jeu concurrentiel

_ **Pierre-Antoine VACHERON** : La législation européenne sur la protection des données est unique. La Californie y vient progressivement, mais nous nous battons avec les acteurs chinois. WeChatPay ou Alipay ont une très grande capacité à faire mûrir leurs ordinateurs et leur intelligence artificielle en raison de leur accès illimité à des volumes de données colossaux. Pour nous acteurs européens, c'est un point de vigilance dans la façon dont on applique la réglementation.

Il ne faut pas faire de surenchère. Quand on est bloqué pour des problématiques de mise en œuvre de règles RGPD qui parfois prêtent à interprétation, nos technologies n'évoluent pas. On passe plus de temps avec l'organisation de la conformité à l'intérieur d'une banque que l'évolution d'un produit et d'une expérience client.

Ce sujet vaut pour toutes les réglementations prudentielles. Là encore, la marge de manœuvre, d'interprétation, est laissée aux autorités locales. Selon que l'on dépend de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) en France, de la BaFin en Allemagne ou de la DNB aux Pays-Bas, la réglementation, les exigences de fonds propres que l'on va vous appliquer si vous êtes un établissement de paiement, seront extrêmement différentes.

5.9.2 Des angles morts : les standards

_ **Pierre-Antoine VACHERON** : À l'inverse, la réglementation est absente sur les standards. L'industrie du paiement est multi-locale. Les standards techniques pour opérer sur carte bancaire n'ont rien à voir avec les standards techniques pour opérer sur des schémas allemands, néerlandais ou italiens. Ce sujet a été laissé à la profession. Libre à elle de s'organiser pour définir les standards, et surtout pour décider – ou pas – de les appliquer. Conséquence : l'évolution de ces standards est extrêmement lente, et quand les mouvements sont lents, on subit la concurrence des acteurs qui sont par nature globaux, qui ne sont pas soumis aux mêmes standards. Et donc ils arrivent avec des méthodes de paiement très différentes du paiement par carte.

Les autorités françaises et européennes doivent se saisir de ce sujet et définir potentiellement des domaines dans lesquels on devrait intervenir, sans laisser les professionnels s'organiser entre eux, parce qu'ils prennent trop de temps, leurs intérêts sont trop divergents.

5.9.3 Comment concilier sécurité et innovation ?

_ **Clément COEURDEUIL** : Chez Budget Insight, nous travaillons beaucoup avec la régulation, le gouvernement français, la Commission européenne, l'Autorité bancaire européenne (EBA)... Notre avenir en dépend.

Si j'avais su ce que la réglementation me coûterait en termes de coût, de structure, de temps et d'énergie, je n'aurais peut-être pas fait ce métier-là. Tout ce temps que je passe avec le régulateur, je ne le passe pas à créer de la valeur et de l'innovation pour mes clients et mes collaborateurs.

Pour les Chinois ou les Américains, la réglementation n'est pas un problème, et ils gagnent beaucoup de temps par rapport à nous.

La régulation s'en rend compte. La DSP2 est une loi totalement imparfaite, elle ne satisfait ni les banquiers, ni les TPP tiers de paiement. Elle est pleine de trous pour nous, et côté banquiers, ils considèrent que c'est une fuite de données majeures. Cela génère un enjeu de compétition énorme.

Mais la DSP2 a une vision. Il y a de nouveaux usages, qui sont liés à l'argent, donc il faut surtout les encadrer, mais sans les tuer. Pour cela, il faut trouver un moyen de concilier la sécurité et l'innovation.

Avec l'usage vient le droit, et donc la régulation change tout le temps.

La notion de standard doit arriver dans un second temps. Sinon le standard va tuer tout ce qui n'est pas standard.

De plus, il y a un risque avec la DSP2 : aujourd'hui la personne qui spécifie les API est un juriste. C'est très difficile de définir un standard correctement qui va répondre aux besoins. C'est risqué de se jeter tout de suite dessus, sans un marché fort. On prend encore le risque de laisser la place à des acteurs.

5.9.4 Régulation : 18 lignes directrices du RGPD

_ **Claire LEVALLOIS-BARTH** : La régulation n'impose pas des normes. En matière de données personnelles, ces normes existent depuis les années 70 (loi informatique et libertés de 1978). Ces principes démocratiques n'ont pas changé. Ensuite, on les décline en droit souple sous différents types d'instrument, notamment les lignes directrices qui mettent en musique le RGPD.

Le Comité européen de la protection des données, qui réunit les Cnil européennes, a déjà adopté 18 lignes directrices. 7 lignes sont en cours de co-construction, avec les acteurs.

Les acteurs sont consultés dans un processus de co-construction pour arriver à ce juste équilibre sur le marché. Il faut maintenir ces équilibres. C'est vital. Dans notre société, on doit être libre, autonome et agir comme on l'entend.

5.9.5 Les dangers de l'unilatéralisme

_ **Jean-Louis BANCEL** : Je crois à la démarche européenne. La loi libère, elle énonce des principes pour protéger les individus et les collectifs. D'autre part, je crois à la vertu du travail collectif par la fabrication, entre autres, des standards, au nom du principe fondamental de la libre-circulation des échanges monétaires.

Le 17 octobre 2018, le président Trump a décidé de retirer les États-Unis de l'Union Postale Universelle (UPU), fondé par un traité signé en 1874 qui permet la circulation du courrier dans le monde. Voilà ce que donne la vision du refus du multiculturalisme. Demain je ne sais plus ce qui va se passer quand j'enverrai une lettre à destination des États-Unis. Je vous laisse méditer.

6. Attentes et usages des consommateurs à l'âge de la post-modernité

Michel MAFFESOLI, professeur émérite de sociologie à l'Université Paris Descartes –Sorbonne, Directeur du Centre d'Etudes sur l'Actuel et le Quotidien (CEAQ), laboratoire de recherches sociologiques en Sorbonne

Je ne comprends rien à la finance. Je disais toujours à mes étudiants que lorsqu'on comprenait 30% de ce qu'a dit le professeur, ça suffit amplement. Il faut ruminer, les choses reviennent plus tard.

En préalable, à l'opposé de notre cerveau reptilien, notre progressisme natif, l'humanité se répartit d'un point A de barbarie pour arriver à un point B de civilisation absolue. C'est le mythe du progrès. Tout le monde actuellement veut être progressiste. Je ne suis pas sûr que ce soit une bonne chose.

À l'opposé de ce mythe, le bon sens, quand on regarde sur la longue durée des histoires humaines, on voit qu'il y a des cycles, des époques (du grec *parenthèse*). Une parenthèse, ça s'ouvre et ça se ferme. De mon point de vue, la parenthèse moderne est en train de se fermer. La post-modernité s'ouvre. À partir de là on peut comprendre ce qu'est la révolution des usages.

6.1 La révolution des usages

Du lat. *Revolvere*, quand on voit revenir quelque chose que dans notre progressisme benêt on avait cru dépassé. La révolution n'est pas une rupture. Cela peut être le retour de quelque chose d'autre. Dans mon hypothèse, l'usage vient du bas. Durkheim : « la loi suit les mœurs. » (Traité sur la sociologie du droit). D'abord il y a quelque chose de vécu, des us et coutumes, ensuite, cela devient la loi, le droit, etc. Ce qui fait que le quotidien est substantiel et qu'il faut être attentif à ce quotidien, ce

qui vient du bas. À partir de là, on peut comprendre comment s'institutionnalise ce que l'on vit, la vie quotidienne. Le principe d'une époque.

Quand il réfléchissait sur le passage de l'Ancien Régime et ce qui a émergé, la modernité, Chateaubriand disait : « vous trouvez quelle est l'idée principe, de ce qui cesse, et de ce qui naît. » Du lat. *Principium* : fondement, et *Princeps* : le prince, ce qui fait autorité. Encore une fois, le bas fait autorité.

On saisit une civilisation à partir de la topique, le lieu qui est le sien. La modernité, c'était la verticalité. La post-modernité sera le retour pour le meilleur et le pire. L'horizontalité. C'est le cœur battant de cette crise que nous vivons. La crise n'est pas économique. Elle est sociétale, c'est-à-dire ce substrat fondamental, cette nappe phréatique qui s'est polluée. Autre chose est en gestation. À partir de là on peut comprendre les métamorphoses. La fin d'un monde n'est pas la fin du monde. On peut cesser quelque chose et en même temps renaître. Chaque 3 siècles, quelque chose de cet ordre passe. Une époque cesse, et à partir des éléments de ce qui cesse, on voit une autre construction s'élaborer. La parenthèse se ferme. De nouvelles valeurs, de nouvelles croyances, de nouveaux mythes, vont constituer l'imaginaire collectif. Weber l'a montré pour l'esprit du capitalisme. On ne peut comprendre le réel qu'à partir de l'irréel. C'est-à-dire ces mythes, ces fantasmes, ces fantasmagories qui sont vécues à partir du quotidien. C'est un nouvel imaginaire qui nous permet de comprendre les attentes et les usages des hommes dans cette société post-moderne. Rendez-vous dans 100 ans pour voir le nom qu'aura pris cette époque-là.

6.2 Du contrat social à l'idéal communautaire

Qu'est-ce qui change ? Voilà ma thèse. De l'idéal démocratique, qui est un idéal sociétaire, le social, le contrat social, est en train de succéder un idéal communautaire. Non plus le JE, contractuellement s'associant avec d'autres JE, mais des formes de communautés. C'est le Temps des tribus³.

Ce glissement est en gestation, dans la crainte et le tremblement. La peur est là quand quelque chose change, une mutation de fond en quelque sorte.

. **Diagnostic sur ce qu'est la modernité** : 1. Émergence de l'individualisme (« cogito ergo sum... ») ; 2. Rationalisme : tout est soumis à raison, tout doit donner ses raisons. M. Weber l'a bien montré : c'est le fameux désenchantement du monde qui est au début de cette modernité. 3. Ne vaut que ce qui sert. L'utilitarisme. Heidegger a poussé cette logique jusqu'au bout en montrant la prédominance de l'ustensilité. L'autre, le monde, la nature, comme les ustensiles que j'ai à la main. Manipuler : que je peux manœuvrer. À partir de cela s'élabore la solidarité mécanique, la prévalence de l'économie et de la valeur travail. Le 19ème siècle l'a bien montré. Marx (Le Capital) montre bien comment s'élabore cette valeur travail. Cette idée fait qu'il y a une autonomie générale – *Autonomos* : je suis ma propre loi. L'individu est maître de lui, il va s'associer contractuellement avec d'autres individus. C'est le contrat social, que l'on est en train de quitter, malgré des sursauts. Mais on le sait, cela constitue encore une fois la société officielle, celle de nos institutions, dont nous sommes tous ici des protagonistes.

. **Saturation**. Le sociologue américain Sorokin montre comment en chimie, la saturation, c'est quand les diverses molécules composant un corps donné ne peuvent plus rester ensemble. Destruction - déstructuration. Dans le même temps,

³ Le Temps des tribus - le déclin de l'individualisme dans les sociétés de masse, Michel Maffesoli, éd. Meridiens-Klincksieck, 1988.

ces mêmes molécules vont rentrer dans une autre composition. C'est la saturation. Révolution n'est pas la fin du monde. C'est la fin d'un monde. Même si cela prend du temps. 5 à 6 décennies entre chaque époque.

. **Post-modernité.** Dans mon pronostic, ce n'est plus l'identité individuelle qui va prédominer, mais des identifications multiples. Les poètes ont souvent le nez creux. Rimbaud disait : « JE est un autre. » La capilarisation des identifications prend des formes diverses. De l'ère du JE, on passe à celle du NOUS. De l'autonomie à l'hétéronomie. La loi, c'est l'autre qui me la donne. L'autre me dit comment je m'habille, comment je me comporte, comment je vais penser. Je suis pensé. Quand on n'a rien à dire, on dit : « compte tenu de l'individualisme contemporain. » Il n'y a pas de discours politique, journalistique ou universitaire qui ne répète à loisir cette phrase qui ne veut rien dire. Il suffit de trainer dans la rue pour se rendre compte que c'est tout autre chose qui est en jeu. Tribu, communauté... peu importe les termes.

. **L'émotionnel.** Ce n'est plus simplement le rationalisme qui va prévaloir, lequel était au fondement de toutes nos institutions au 19ème siècle. (Foucault), mais l'émotionnel. Attention à ce terme, ce n'est pas un caractère psychologique, émotif, c'est une ambiance dans laquelle on baigne (Weber). Cette idée d'émotionalité – ou syntonie en terme savant – c'est la réhabilitation du ludique, du festif, de l'onirique. Thomas Kuhn a montré comment on avait bien évacué ces dimensions-là, pour suivre la *via recta* de la raison. On a été droit au but, peut-être droit dans le mur, et on est en train de reprendre ces *impedimenta*, ces bagages que l'on avait laissé sur le bord de la route. C'est ainsi que l'on comprendra que la valeur travail est en train de laisser la place à la créativité, au créatif, sous ses diverses modulations, à la création.

. **L'organique.** D'où l'importance du qualitatif, c'est-à-dire quelque chose qui va mettre l'accent non pas simplement sur une solidarité mécanique, verticale, l'Etat-providence en étant l'expression, mais au contraire une solidarité organique. Ce qui fait qu'il va y avoir un effet des intérêts communs, tribaux, communautaires. Et ça, on ne sait pas le gérer, puisqu'on reste sur l'idée d'une république une et indivisible. Il va falloir penser la *res publica* comme étant une mosaïque de choses tout à fait différentes.

Voilà ce qui est en jeu dans la société officieuse. Il faut savoir repérer quel est « le roi clandestin d'une époque » (Georg Simmel). On n'est plus dans une société atomisée, au contraire, on est dans quelque chose qui met en jeu l'idéal communautaire.

Il ne sert à rien de continuer à parler du contrat social. Le contrat est rationnel sur la longue durée sous ses diverses modulations. Le pacte est éphémère, émotionnel, et c'est cela qui est en jeu.

Alors quelles en sont les attentes, les conséquences et les usages ?

6.3 Les identifications multiples

Ne plus parler plus d'un consommateur moyen, mais analyser les différents consommateurs. C'est le marketing des niches, ou plus brièvement, le marketing tribal, qui est en jeu dans tous les domaines. La tendance n'est plus un consommateur déterminé par ce que les sociologues continuent d'appeler sottement les « catégories socioprofessionnelles », mais une multiplicité d'identifications tribales. JE est un autre. Banquier le jour, raver, DJ la nuit. J'en connais une quantité d'exemples. C'est la *persona* multiple. J'ai des masques divers. Suivant le moment, je suis le professeur bon chic bon genre dans la journée, et le soir, dans les boîtes

mal famées de la ville, j'aurai une autre vêtue et une autre attitude. Ce processus d'identifications multiples a des conséquences non négligeables.

Je dois vous avouer que le plan d'épargne logement ne va plus être un idéal de vie. Nous entrons dans une conception beaucoup plus holistique. L'entière de la personne, non plus l'unicité de l'individu, avec son identité professionnelle, idéologique, sexuelle... Au contraire, comme en amour, il peut y avoir des sincérités successives. On va être confronté à ces sincérités successives à tous les niveaux. En caricaturant, ce n'est plus perdre sa vie à la gagner.

L'idéal nietzschéen « faire de sa vie une œuvre d'art », de diverses manières, officiellement, va devenir de plus en plus important.

6.4 Synergie de l'archaïque et du développement technologique

Chaque civilisation en ce moment naissant est paradoxale. (Goethe) Voici la seule définition que je me suis permis de donner de la post-modernité : synergie de l'archaïque et du développement technologique. La synergie, c'est la démultiplication des effets. Archaïque, c'est ce qui est fondamental, premier, et qui trouve l'aide du développement technologique. Les tribus et internet, réseaux sociaux, blogs, forums... Tout cela en termes de viralité, d'épidémiologie. Vous serez de plus en plus confronté à cette contamination dans l'air. La technique avait désenchanté le monde. Actuellement, il y a un réenchantement du monde, d'où la nécessité de produire, y compris d'introduire, y compris les produits financiers, la finance alternative le montre bien, dans les histoires, les mythes, etc.

On n'est plus dans le progressisme. La progressivité. C'est cela la synergie de l'archaïque et du développement technologique. Revoir revenir pas exactement au même niveau des choses que l'on avait cru dépassées. Voir la consommation et le commerce non pas d'un point de vue strictement économique, mais iconique, c'est-à-dire le partage d'images. L'échange : c'est cela qui va être le fondement de la cohésion sociale. Partage, solidarité, voire dépense, qui reprend la vieille sagesse populaire « qui perd gagne ». C'est ça l'économie de la connaissance qui est en train de se développer sur internet. Connaissant ce pluriel où le symbolique a sa part.

Aujourd'hui le commerce a été réduit au commerce des biens. C'était aussi le commerce des affects, des idées. Cette conception holistique constitue l'idéal communautaire, l'esprit coopératif. Ce petit préfixe « co », qui vient de *cum* : avec, c'est ce qui est en train de revenir, paradoxalement.

Dans le Notre Père (« donnez-nous notre pain quotidien... »), nous n'avons pas retenu la version de Saint Matthieu dans l'Évangile : « *panem nostrum supersubstantialem da nobis hodie* » (ch.6, verset 11). Abélard, qui fut un grand humaniste, rappelait que le pain substantiel, ce n'est pas simplement un pain matériel. C'est un pain spirituel, un pain culturel...

C'est le nouveau climat atmosphérique du moment. Non plus la flèche du temps progressiste, non plus le cercle réactionnaire auquel nous étions habitués, mais la spirale, l'enracinement dynamique. Du coup il faut être performant dans tous les domaines. Productif dépend du climat et de la capacité d'ajustement à ce climat. Fernand Braudel l'avait dit : éco-système. Il faut s'adapter à ce changement climatique, au risque de devenir des dinosaures dont on ne connaît le sort.

_ Jacques MARCEAU : La post-modernité est une grille de lecture très importante, avec ce qui vous est cher, Michel, le retour des affects, de la raison sensible. Il faut peut-être reconsidérer l'évolution des métiers, de la formation. L'avenir est dans cette

façon d'envisager l'empathie, l'émotion, les affects. Tout le reste, la machine le fera très bien.

7. Table ronde 2 – **Nouvelles monnaies et cryptofinance au défi de la confiance ?**

7.1 Introduction et modération : le cadre réglementaire de la cryptofinance en France

Thibault VERBIEST, avocat associé, cabinet DS Avocats

La cryptofinance est née avec Bitcoin, la première cryptomonnaie. Ensuite on a vu l'apparition de plateformes d'échanges qui ont permis à cette communauté naissante d'échanger leurs cryptos contre de l'argent fiable, des euros, des dollars. Les premières start-up qui ont voulu se financer grâce aux cryptos sont apparues. Cette communauté qui avait beaucoup de cryptos a pu investir dans des ICO (Initial Coin Offering). Ces ICO ont défrayé la chronique, le marché a flambé pendant quelques mois. Du coup, cela a attiré l'attention du marché un peu plus traditionnel. Certains fonds d'investissements ont commencé à investir dans les ICO, on a vu se créer des fonds spécialisés cryptos. Le monde du DBC (DebitCoin) s'est affolé. La dernière étape de cette cryptofinance est la professionnalisation de l'investissement.

En France, il y a une volonté affichée depuis quelques mois de prendre le lead en Europe, en créant un cadre législatif favorable qui ne concerne aujourd'hui que la cryptofinance au sens strict, c'est-à-dire les jetons – ou coins – qui n'ont pas un sous-jacent qualifiable de titres financiers et qui échappent en principe à toute qualification existante, y compris celle de monnaie. Légalement, les cryptos, Bitcoin par exemple, ne sont pas aujourd'hui officiellement considérés comme une monnaie. Des lois ont été votées en France, c'est remarquable.

. On a commencé par anticiper la **transposition d'une directive européenne anti-blanchiment** sur la soumission des plateformes d'échanges – donc le marché secondaire des cryptos – à des obligations anti-blanchiment.

. Une loi permet d'émettre **des titres financiers non cotés par blockchain**. Le décret d'application est attendu pour le mois prochain.

. La France est à la veille, avec Malte, de la **première loi européenne complète sur la cryptofinance** : réglementation optionnelle des ICO, réglementation des plateformes d'échanges et des autres intervenants professionnels, par exemple les conseillers en investissement qui conseilleraient d'investir dans des cryptos et seraient soumis, également de manière optionnelle, à un régime de licence.

Ce qui nous intéresse aujourd'hui, c'est la rencontre entre la crypto et la finance. Ce monde a émergé de manière très « organique », et aujourd'hui, il est en train de tutoyer la finance traditionnelle. Elle la tutoie, parce qu'un cadre réglementaire inspiré de la réglementation financière est en train d'être adopté, et que, d'une manière générale, les banques vont devoir en faire quelque chose.

Si les banques ne se positionnent pas par rapport au sujet, cela ne fonctionnera pas comme on le souhaite.

7.2 Les trois piliers de la cryptofinance

Emmanuelle ASSOUAN, directeur des systèmes de paiement et des infrastructures de marché, Banque de France

Je suis chargée de la sécurité des moyens de paiement à la Banque de France. Sur ces sujets liés aux cryptoactifs, la blockchain, les nouvelles technologies, la Banque de France a une approche en 3 piliers :

1. Apporter un maximum de clarté et de transparence à tout le monde, aux acteurs de l'écosystème public et dans le débat public que nous avons avec les autorités internationales au sein de l'Europe.

2. La confiance, c'est-à-dire la sécurité, pour les membres de l'écosystème, pour les usagers, les consommateurs.

3. La cohérence avec une approche globale, sans quoi on déstabilise l'ensemble.

7.2.1 Clarté et transparence

Ce premier pilier s'applique aux cryptoactifs, à la blockchain, aux ICO. Beaucoup de termes se mélangent ici. Ils sont très fortement imbriqués.

. La technologie blockchain

D'un côté, nous avons des technologies, notamment la blockchain, qui est elle-même un agglomérat de technologies depuis très longtemps connues : cryptographie, distribution, architecture distribuée informatique... L'intérêt de la blockchain est de conjuguer tout cela. C'est aussi la conjugaison d'une gouvernance nouvelle qui permet de donner beaucoup plus de liberté et d'agilité, et qui du coup, permet de l'innovation, y compris chez des acteurs installés de très longue date.

Il faut distinguer cette innovation technologique de tout ce qui est cryptoactif. Nous avons déjà adopté la blockchain. La Banque de France est la première banque centrale au sein de l'eurosystème, voire dans le monde, à avoir mis en place un registre avec les banques basé sur une blockchain. Nous tenons la blockchain, les banques y participent pour des identifiants créanciers SEPA dont on fait un usage quotidien pour les prélèvements.

. Les cryptoactifs

Les cryptoactifs ne sont pas de la monnaie. Ce n'est pas un moyen de paiement. Personne ne paie en cryptoactifs. Ce n'est pas une unité de compte. On dit que le Bitcoin vaut tant de dollars ou d'euros, mais pas l'inverse. Et ce n'est pas une réserve de valeur, parce que c'est très très volatil.

7.2.2 La confiance

Notre mission est de donner de la confiance. Cela passe par la sécurité que l'on obtient en identifiant les risques. Il existe un consensus international européen, français, sur les risques. Il s'applique aussi bien aux technologies qu'aux cryptoactifs :

- risque de blanchiment,
- risque de détournement d'actifs
- risque de corruption de données, puisque les risques cyber sont importants.

Au-delà de l'identification, il faut minimiser les risques en offrant de la visibilité pour tout le monde via une réglementation qui s'applique de façon systématique. Elle doit permettre aux uns et aux autres, à l'utilisateur que je suis, aux membres de l'écosystème, de s'assurer que les acteurs qui sont sur ces activités liées aux cryptoactifs répondent bien formellement aux exigences. Cela donne de la confiance et de la visibilité.

7.2.3 La cohérence globale

La cohérence s'inscrit d'abord dans notre cadre réglementaire habituel. Cela a été dit par Thibault Verbiest, le cadre est déjà bien complet.

- Il n'est jamais optionnel, il est toujours obligatoire.
- Il est cohérent avec ce que font les acteurs les plus avancés en la matière, aux États-Unis ou au Japon. Les standards y sont nés, et nous avons vocation à les répliquer. C'est notre ambition. Le texte actuel a vocation à évoluer dans cette direction.
- Proportionnalité : la régulation d'une activité, dès lors qu'elle est faite par un acteur, qu'il soit régulé ou que cette activité soit régulée, a vocation à être la même pour tous. Néanmoins elle est proportionnée en fonction des risques que les acteurs font porter à l'écosystème.

_ Thibault Verbiest : Quelle est la perception de la communauté cryptofrançaise par rapport à l'attitude du monde bancaire ? Comment faudrait-il que les choses évoluent ?

7.3 Le discours de containment de Bitcoin

Jacques FAVIER, membre fondateur et secrétaire, Le Cercle du Coin

Le discours du régulateur que l'on vient d'entendre élude Bitcoin. On fait des blockchains qui marchent par miracle sans tokens, et puis qui organisent le containment de Bitcoin comme nous l'avons vu dans une partie du rapport Landau⁴ : « N'y touchez pas. N'en parlez pas. Cela ne doit pas percoler dans le système officiel. »

Ce que l'on perçoit de ce discours mis en place par le régulateur en France, par la Banque de France et un certain nombre d'organismes qui tournent autour, c'est qu'il n'est pas fait pour informer. Ce discours est fait pour intimider.

7.3.1 Un jeton de protocole

Tout le monde dit que Bitcoin n'est pas une monnaie, je vais vous surprendre, je suis d'accord. Bitcoin est un protocole de transfert de jetons endogènes à ce protocole qu'on appelle les Bitcoins. Ce jeton peut avoir un usage monétaire, peut-être comme un billet de Monopoly dans le cadre d'un jeu de Monopoly, peut-être comme une cigarette dans un camp de prisonniers, peut-être pour jouer dans le cyberspace où un certain nombre de régulateurs semblent ne pas avoir leurs habitudes, et peut-être un jour, pour jouer le rôle d'une monnaie mondiale, je n'en sais rien.

Le discours que l'on entend la plupart du temps, tel que celui de Mme ASSOUAN, dit tout ce que Bitcoin n'est pas. Pour une bonne part, vous avez raison, on ne peut pas payer son croissant dans une rue de Paris avec du Bitcoin. Mais on ne le peut pas non plus avec du franc suisse.

À force de dire ce qu'il n'est pas, on oublie de dire ce qu'est Bitcoin et ce que l'Euro n'est pas.

- L'Euro n'est pas programmable. L'Euro n'est pas numériquement tangible.
- Bitcoin est une autre monnaie « sui generis ».

⁴ Les crypto-monnaies. Rapport au Ministre de l'Économie et des Finances. Jean-Pierre Landau, avec la collaboration d'Alban Genais. 4 juillet 2018.
http://www.ladocumentationfrancaise.fr/docfra/rapport_telechargement/var/storage/rapports-publics/184000433.pdf

7.3.2 Trois arguments récurrents

Le discours de containment éluant Bitcoin repose toujours sur le même trépied :

1. L'extrapolation : si tout le monde voulait s'en servir, cela ne marcherait pas. Mais alors, ai-je envie de répondre, le franc suisse non plus !

2. Un discours toutes choses égales par ailleurs, du genre « tout va très bien aujourd'hui », alors que l'on sait très bien qu'il y a des risques à l'horizon.

3. Un discours de biais identitaire. Evidemment, si l'on demande à quelqu'un qui fabrique de la monnaie – en l'occurrence la Banque centrale européenne – si Bitcoin est de la monnaie, il vous répondra que non, Bitcoin n'est pas de la monnaie puisqu'il n'en fabrique pas. On tourne en rond.

On me dit que ces risques sont appréhendés au niveau international. Tous les banquiers centraux sont d'accord. Cela n'en fait pas une monnaie internationale pour autant.

7.3.3 L'attitude des banques

Les banques sont intimidées par ce discours. Leur comportement pose des problèmes à l'essor de la cryptofinance en France. La revue Capital, BFM, en ont parlé. Il y a une fuite de l'écosystème à l'étranger pour un certain nombre de raisons bancaires et fiscales, qui malheureusement s'additionnent.

Les banques françaises doivent tenir compte de l'intérêt de leurs clients. Je fais des conférences dans des lieux très divers. Je remarque que l'influence du discours de la Banque de France est assez limitée. En général, lorsque je suis devant d'honnêtes bourgeois de villes de province ou de banlieues chics parisiennes, je m'aperçois qu'il y a une véritable curiosité.

Le patron du CFTC (M. Giancarlo) l'a dit de façon plus crue devant le Sénat américain : « Moi, à ma table familiale, on me dit : papy, ta banque nous ennuie. Nous, ce qui nous intéresse, c'est les Bitcoin. » Et bien, devant le Sénat américain, il a eu la franchise de dire qu'il fallait respecter leur enthousiasme.

Si les bourgeois de Sèvres, si vos petits-enfants, vos enfants, ont cet intérêt pour Bitcoin, les banques vont bien devoir, d'une certaine façon, se demander comment mettre le pied dedans.

7.3.4 Une alternative aux GAFA

Les banques n'ont pas à craindre cette monnaie, parce que ce n'est pas une monnaie privée. J'ai beaucoup apprécié les termes du rapport Landau, sauf quand il dit que Bitcoin est une monnaie privée. Pas du tout. Vous allez les voir arriver les monnaies privées, ce sont les monnaies des GAFA. Ce jour-là, vous regretterez amèrement de ne pas avoir joué le rôle dans une monnaie commune, dont personne n'est exclu.

. N'importe qui peut devenir mineur.

Après tout, si la BNP ou La Poste veulent se mettre à valider les opérations, elles peuvent le faire. Techniquement, elles n'en sont pas exclues.

Concernant les autorités françaises, même le Trésor public, même le gouvernement français, ne peuvent pas mettre une application en ligne sans demander poliment l'autorisation à Google ou Apple. Le jour où ils auront une monnaie de Google ou d'Apple, ils se diront qu'il y avait un espace de manœuvre. Et là je m'adresse aussi aux banquiers. Il y avait un rôle à jouer, quelque chose à faire dans une aventure commune, dans un monde qui n'est plus celui de Napoléon Bonaparte qui créa la

Banque de France et celui de Louis XVIII qui créa la Caisse des dépôts et consignations. Le temps a passé.

_ **Thibault Verbiest** : Comment réagit le prospectiviste dans le concert des nations ?

7.4 Prospective

Thierry GAUDIN, prospectiviste, président de la « Fondation 2100 »

7.4.1 Qu'est-ce qu'une monnaie ?

Tout commence par des échanges le long de la route de la soie, sous Gygès (roi de Lydie, 6^è s. av. J.-C.), en frappant des lingots pour authentifier une valeur qui était protégée en quelque sorte par le seigneur qui avait un pouvoir militaire.

À la Renaissance, le passage à la monnaie papier a permis l'échange de factures entre les grands commerçants, en Italie ou en Hollande.

En Angleterre, puis en France, nous avons eu de la monnaie papier avec la Banque centrale qui était une banque privée, tout comme aux États-Unis, la Federal Reserve, dont le conseil était constitué de banquiers. Ce n'était pas une émanation de l'Etat. Ce système a continué.

Récemment, je citerais deux événements : le Kenya et la blockchain.

7.4.2 Les compagnies de téléphone au Kenya

Tout le monde s'est étonné de cette évolution au Kenya : ce sont les compagnies de téléphone qui tiennent lieu de banques. Dès lors que l'on considère que le métier des banques est de gérer de l'information, tout comme celui des compagnies de téléphone, une substitution des rôles n'est pas étonnante, surtout dans des pays qui aujourd'hui n'ont pas beaucoup d'échanges économiques et qui vont en avoir beaucoup par la suite, sachant que ces pays sont très peuplés.

7.4.3 Blockchain et les communautés de business

Concernant la blockchain, je vois trois éléments importants pour l'avenir :

. **Les communautés de business ou d'échanges internationaux** : apparemment, la blockchain convient assez bien à des milieux de gens qui se connaissent et qui utilisent cette technologie pour échanger entre eux. Récemment un consortium d'entreprises qui gère des échanges de matières premières s'est mis à échanger sur une blockchain. À l'avenir, ce genre de communautés d'entreprises sera certainement transposable à d'autres communautés du même genre. Par exemple, ceux qui gèrent le trafic internet entre différents continents. Il y en a une dizaine qui se connaissent bien. Ce sont de très grands utilisateurs de l'électronique et de l'informatique. Ils sont tout désignés pour utiliser ce genre de cryptos. Je n'ai pas le sentiment que Mme Dupont va bientôt utiliser de la blockchain pour faire ses courses.

. **La capacité de mémoire.** La blockchain consomme beaucoup de mémoire. Les cloud commencent à être facturés. Il y a une limite à l'utilisation de ce genre de protocole.

. **Les jeunes.** Vous avez raison d'évoquer ce que souhaitent les jeunes générations. Nous ne pouvons pas parler à leur place. Mais je pense qu'ils ont envie d'essayer quelque chose de nouveau. C'est un élément en faveur de nouvelles technologies d'échanges.

7.4.4 La prééminence du dollar va-t-elle perdurer ?

À échéance du 21^{ème} siècle, le dollar va-t-il conserver sa position ? Souvenez-vous, quand Pompidou a réclamé aux États-Unis la conversion en or de 4 milliards \$, Nixon a annoncé la fin de la convertibilité du dollar (1971). Depuis, le dollar tient lieu de monnaie mondiale. Les deux chefs d'État qui ont imaginé que le pétrole pouvait être payé en autre chose qu'en dollars – Saddam Hussein et Kadhafi – n'ont pas survécu. Leur exécution a été faite dans des conditions spectaculaires propres à ôter l'envie à quiconque d'en faire autant.

J'ai l'impression qu'entre la Russie et la Chine se joue un jeu d'échanges dans lequel on essaierait de se passer du dollar. Néanmoins, c'est vraiment une position de force des États-Unis aujourd'hui. Lorsqu'il y a une grosse crise, ils n'hésitent pas à émettre des centaines de milliards de dollars pour boucher les trous des grandes banques. Et ce ne sont pas des cryptos, ce sont des dollars, l'unité de compte qui vient derrière les cryptos.

Que ce soit en utilisant la blockchain ou autre chose, il y a là un enjeu mondial majeur.

_ Thibault Verbiest : Guillaume BLOT, comment voyez-vous l'APIsation de la cryptofinance du point de vue bancaire ? Va-t-on arriver dans un monde où les banques, en utilisant bien sûr les services de Sopra Steria, vont se connecter avec la cryptofinance ? Par exemple, une banque qui intégrerait – ou achèterait, ou développerait – une plateforme d'échanges cryptos par un système API.

7.5 Les projets blockchain et cryptofinance dans les banques

Guillaume BLOT, senior vice-president, chief digital & innovation officer, Sopra Banking Software

7.5.1 Montée en puissance en 4 ans

Je vais vous apporter ma vision d'industriel. En quelques années, il y a eu une bascule très prononcée qui a mis en avant de nouvelles choses à régler.

En 2013-2014, la blockchain était perçue par les pouvoirs publics comme une technologie du Dark Web et du blanchiment. En 2015, lorsqu'on a créé un centre de compétences chez Sopra Steria, on a privilégié une phase de pédagogie. En 2016, des projets ont commencé à fleurir, davantage pour appréhender la technologie, souvent avec des preuves de concept. Depuis 1 an, on constate une accélération. On nous commande réellement des usages complets qui utilisent la technologie blockchain, et l'un des moteurs de ces usages, c'est tout ce qui tourne autour de la cryptofinance et des cryptomonnaies.

7.5.2 Écosystème et interopérabilité

Aujourd'hui le sujet technologique n'est plus un problème. On est confronté à d'autres questions. On est interpellé sur l'interaction entre ce que l'on met en place, ou le cas d'usage autour de la blockchain, avec le reste des écosystèmes. D'où l'open banking et les API. Dans notre cas d'usage, on arrive à bien utiliser la blockchain, mais ce n'est pas un circuit fermé, il doit être interopérable avec le reste de l'écosystème.

. Les entreprises nous demandent comment l'interfacer avec leur comptabilité, comment comptabiliser certaines transactions, la fiscalité, etc.

La blockchain est arrivée à maturité. Ces deux dernières années, il y a eu un mouvement dans cette logique d'écosystème. Chacun a compris qu'il ne pouvait pas travailler seul. C'est pourquoi on accompagne à la création ou au soutien de consortium. On voit arriver des consortium qui sont là pour porter de vrais usages.

Cette notion d'écosystème, d'interopérabilité, d'API, est assez intéressante. Dans ces plateformes de services numériques financiers, bancaires, qui se mettent en œuvre actuellement, on a besoin d'interagir avec un système d'échange.

. Ce n'est pas forcément de la monnaie, cela peut être aussi des services de confiance à base de blockchain ou de certification par exemple.

Nous travaillons en lien avec l'écosystème innovant des start-up pour les intégrer dans ces écosystèmes.

7.5.3 Pour la standardisation des plateformes

Dans ces plateformes, une phase de standardisation – je n'ose dire régulation – serait la bienvenue pour simplifier la vie. À l'image de ce qui se fait sur la DSP2.

Nos confrères au sein du Syntec partagent cette idée. Depuis très peu de temps, le Syntec est mandaté pour exposer cela aux autorités afin de nous faciliter la vie.

– **Thibault Verbiest** : Pierre Person, où en est-on aujourd'hui ? La France va-t-elle devenir une cryptonation ? Faites-nous une synthèse de vos travaux.

7.6 Cryptoactifs : une réglementation intégrale en 2019

Pierre PERSON, député de Paris, rapporteur de la mission d'information sur les monnaies virtuelles

7.6.1 Lever des freins

Je suis optimiste. J'ai décidé d'aborder la question sous l'angle, non pas des risques, mais des opportunités. Quelles sont les opportunités en termes de blockchain et qu'est-ce qu'elles offrent, à la fois à la France en termes d'attractivité, et pour un secteur économique entier, que ce soit le conseil ou les activités prudentielles, assurantielles, bancaires ?

Avec plusieurs de mes collègues, nous avons mené une mission d'information sur les monnaies virtuelles. Celle-ci n'a pas pour seul but de faire atterrir la législation, mais de lever les freins auxquelles les acteurs sont confrontés. Il s'agit d'apporter des réponses à un secteur qui aujourd'hui est en plein balbutiement, qui sera extrêmement mouvant, sur des problématiques fiscales, de régulation, ou bancaires.

Qu'est-ce qu'un objet cryptoactif ? Une monnaie ? Un actif financier ? Un instrument financier ? Aujourd'hui on ne sait pas y répondre. Ce sont des objets sui generis, ils ont plusieurs visages, plusieurs usages, et finalement, on n'est pas en capacité de les définir précisément.

L'objectif de la mission n'est pas tant de calquer dans la loi un régime juridique précis sur ces objets cryptoactifs, mais de lever des freins.

7.6.2 Réglementation, fiscalité, comptes bancaires

La réglementation entrera en vigueur au 1^{er} semestre 2019. Elle concernera les ICO et les services associés aux cryptoactifs (dans le conseil, les plateformes de trading ou les plateformes de change), mais aussi l'environnement fiscal. À l'Assemblée

nationale, on travaille actuellement en première lecture le budget. Cet ensemble normatif fera de la France une terre attractive et un pionnier en la matière.

Beaucoup d'états se sont focalisés sur la blockchain, mais peu l'ont abordé dans l'intégralité des problématiques. Des états comme la Suisse ou Malte, très souvent cités, sont à mon sens des paradis fiscaux des cryptoactifs, mais aujourd'hui ils n'apportent pas une réglementation intégrale.

7.6.3 La labellisation des offres de jetons

Cette réglementation intégrale doit permettre de réinjecter de la confiance.

Là où les États-Unis veulent un système très bloquant, très contraignant, où tous les acteurs quelle que soit leur taille sont associés aux mêmes règles, nous avons souhaité un phénomène de labellisation.

. Si vous allez voir votre superviseur, en l'occurrence l'AMF qui sera le guichet unique, vous pourrez faire valoir un label qui sera gage de confiance.

L'écosystème est très restreint. Nous avons auditionné tous les acteurs économiques, plus de 150. Pour eux, ce qui compte, ce n'est pas la question du taux, de la fiscalité, c'est plutôt la stabilité dans le temps, la lisibilité. Ce n'est pas aujourd'hui le cadre réglementaire, mais plutôt les problématiques pragmatiques qu'ils rencontrent. La question bancaire est un sujet majeur. Si aujourd'hui nos acteurs économiques n'arrivent pas à ouvrir de compte bancaire en France, ils partiront à l'étranger. On aura beau avoir une réglementation et une fiscalité attractives, on n'aura pas d'écosystème.

7.6.4 Vers une réglementation européenne

Pour ma part, je ne sais pas ce que deviendra le milieu de la blockchain. Nous en sommes aux balbutiements d'une technologie qui sera équivalente à internet en termes de potentiel de disruption. On a raté il y a vingt ans la bataille d'internet. Actuellement au niveau européen, on est en train de rattraper les différents dumpings qui peuvent exister entre les États membres en termes de fiscalité sur les GAFA. Mais les GAFA aujourd'hui ne sont pas en Europe. Toute leur activité économique se fait ailleurs, aux États-Unis et en Asie.

Il faut qu'on se donne les moyens. L'Europe doit se battre pour être une terre d'attractivité qui doit uniformiser sa réglementation. Toute la réglementation que nous sommes en train de faire atterrir en France a vocation à être portée au niveau européen. Si des États membres portent un modèle de réglementation différent, nous aurons un problème de lisibilité et une concurrence, qui, à mon avis, n'est pas saine au sein des États membres. C'est l'Europe en tant que telle qui doit porter son modèle à la fois culturel, légal, fiscal.

Aujourd'hui on a fini la première lecture qui prévoit la réglementation. Le 22 décembre, la question du budget sera bouclée. Tout ce qui sera de l'ordre fiscal entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Ensuite il faudra aller mener une bataille culturelle et politique au niveau européen sur notre vision de cette réglementation.

7.7 Discussion

7.7.1 Labellisation : un risque de confusion

_ **Emmanuelle ASSOUAN** : Qui dit labellisation ne dit pas réglementation. C'est différent. Dans le projet actuel en cours de vote, il y a un aspect réglementaire, c'est la transposition de la 5^{ème} directive anti-blanchiment, qui s'appliquera à tout le

monde. Les autres risques, les autres exigences, ne seront traités que sous une forme de label, que chacun ira demander éventuellement, selon son bon vouloir, à l'AMF. Mais ce n'est pas de la réglementation, c'est de la labellisation.

On a un petit problème avec cela. Moi, Emmanuelle, qui habite Carpentras, je n'irai pas faire de différence entre un émetteur d'ICO ou une plateforme enregistrée au titre de la lutte anti-blanchiment et celle qui aura un label ou qui n'en aura pas a contrario, parce qu'il y aura vraisemblablement beaucoup de confusion là-dessus.

Nous avons donc quelques marges de progression dans notre ambition de simplification, de clarté et de lisibilité du cadre législatif.

7.7.2 Le droit au compte des sociétés cryptos

_ **Thibault Verbiest** : Emmanuelle ASSOUAN, à propos du droit au compte des sociétés cryptos, qui seraient soumises à un statut, à une licence, comment voyez-vous les choses ?

_ **Emmanuelle ASSOUAN** : Sur les aspects bancaires, l'écosystème est essentiel. Il ne se construit et ne permet d'être irrigué correctement que s'il y a de la confiance. La confiance, on l'a construite avec des règles claires pour tout le monde et la capacité pour les participants à l'écosystème, y compris les banques, de savoir qu'à un certain moment, elles ont en face d'elles des entités qui sont effectivement régulées, qui respectent les lois anti-blanchiment et qui ne seront pas sources de problème à ce titre-là pour leurs activités qui concernent l'ensemble des avoirs des Français.

C'est un point important de sécurisation du dispositif actuel que de dire qu'il va y avoir des exigences anti-blanchiment sur l'ensemble de ces acteurs. Elles seront de nature à rassurer les banques sur leur capacité à ouvrir des comptes, parce que c'est là un point essentiel. Là encore je suis confiante.

7.7.3 Le rôle de l'État dans la monnaie

_ **Jacques FAVIER** : Le drame de 1971 que M. Gaudin a rappelé opportunément doit être présent à l'esprit. On écoute les banques nous dire qu'il est normal que la monnaie soit fabriquée selon leurs règles, quand elles veulent, comme elles veulent, mais que de toute façon, l'or et l'argent, ce sont des reliques barbares.

Relisez les journaux de 1971. Tout le monde, les fonctionnaires américains les premiers, est tombé sur le derrière. Les Européens et les Japonais se sont estimés trahis. Le système qui nous est donné aujourd'hui comme trivialement évident et satisfaisant est une aberration totale dans l'histoire. Ce n'est pas du tout un progrès. C'est le résultat d'une escroquerie américaine.

La pièce de monnaie probablement la plus frappée dans le monde, avant le zinc ou le nickel, c'est le thaler de l'impératrice Marie-Thérèse. Il est généralement daté de 1780, l'année de sa mort, à partir de laquelle on s'est mis à en fabriquer. Il en existe 500 millions d'exemplaires. À 20 € le Thaler, cela représente à peu près 10 milliards €. Il a été frappé par les Autrichiens, puis par les Anglais, puis par les Belges et par les Français, avec des coins qu'ils avaient fabriqués eux-mêmes. La Monnaie de Paris s'est ainsi livrée à cette activité de fabrique de monnaie anonyme au nom d'une impératrice morte depuis plus d'un siècle. Les combattants du FLN s'en servaient pour aller chercher des armes à Tunis. La monnaie n'est pas forcément faite par un État. C'est dans l'esprit des États qu'ils ont un rôle central à jouer. Il existe des systèmes monétaires sans État.

7.7.4 Le prix de la sécurisation

_ **Jacques FAVIER** : M. Gaudin a raison. La blockchain consomme beaucoup. Heureusement on a évité le couplet sur le drame écologique. La blockchain consomme de la mémoire et de l'électricité. C'est l'or et l'argent d'aujourd'hui. Et si le jeton ne coûte rien, votre blockchain n'est pas sûre. D'ailleurs on n'a jamais vu les transports de fonds dans des camionnettes en carton ou à vélo. Le prix de la sécurité d'une blockchain, c'est le coût de son jeton.

7.7.5 Standardisation : que fait l'Autorité des normes comptables ?

_ **Jacques FAVIER** : Guillaume BLOT milite en faveur d'une standardisation plutôt que d'une régulation. Il y a une chose dont on parle peu : on attend toujours de l'Autorité des normes comptables (ANC) qu'elle nous donne un certain nombre de normes comptables. Cela entrave les industriels, les politiques, les juristes, etc.

7.7.6 La France, une cryptonation ?

M. BLOT a également évoqué les preuves de concept sur la blockchain. À ma connaissance, celles de la Banque de France comme celles de la BNP ont été faites par la même équipe, composée de jeunes développeurs qui étaient de mes amis. Elle n'est plus en France depuis des mois ! Et l'hémorragie continue. J'anime un cercle, nous sommes environ 130 dans 6 ou 7 pays dans le monde. On commence à avoir des membres de notre association francophone dans des pays qui ne le sont pas.

La cryptonation dont parle Pierre Person, oui, on peut l'espérer. Il a tout mon support. Je forme des vœux ardents pour sa réussite. Cependant je suis moins optimiste. Il y a deux problèmes centraux : les banques et le fisc. Si toutes les réflexions qui ont été faites depuis un an sur la fiscalisation des détenteurs particuliers et corporate et dans la pratique ils sont au départ tous particuliers, arrive à ce que ce soit une PFU à 30% on va lentement ! Et puis on arrive à 30% : France Stratégie a fait un tableau avec 4 ou 5 entre 25 et 28% et conclut qu'en France 30% ça passerait. J'ai envie de dire que c'est vite dit, parce que la qualité de l'Etat numérique, l'attractivité de la France pour le moment est faible. Je rappelle que la France est un pays qui s'est fait condamner (etc).

La France s'est faite condamner par la justice européenne parce qu'elle n'est pas capable de distribuer les cartes grises des véhicules. Il y a beaucoup à faire sur la numérisation de l'Etat et de son administration, sur le fait que les banques dépassent le stade des preuves de concept et des blockchain privées pour venir s'initier à des blockchain publics. Il y a eu un épisode comique. En février 2018, la gendarmerie a délivré un tweet assez opportun pour dire : « n'achetez pas n'importe quoi, parlez-en à votre banquier », pendant que le rapport Landau disait : « n'en parlez surtout pas à vos clients. » Il y a un problème.

Second problème : la fiscalisation. On attend le résultat des jeux. France Stratégie a dressé un tableau de 5 pays qui fixent le PFU (prélèvement forfaitaire unique) entre 25% et 28%, en disant qu'en France, 30% ça passerait... C'est vite dit. Si les détenteurs particuliers et corporate de cryptoactifs se voient appliquer un PFU à 30%, ça aura le mérite d'être clair, mais ça ne fera pas de la France un pays compétitif dans l'absolu, compte tenu de ses médiocres performances comme Etat numérique.

8. « Ne recommençons pas les erreurs du passé. »

Laure de LA RAUDIÈRE, députée d'Eure-et-Loir, co-présidente du groupe d'études cybersécurité et souveraineté numérique, co-rapporteur de la mission d'information sur les usages de la Blockchain

Nous avons eu de bons débats sur la révolution que sont en train de vivre les acteurs financiers. Nous avons beaucoup parlé de confiance, de maîtrise des données, de contrôle des processus, de transparence des algorithmes de décision, mais nous avons aussi parlé de facilité, de rapidité, d'attente des consommateurs, d'évolution des usages, de concurrence avec nos pays voisins, et de pratiques qui conduisent finalement des start-up à bousculer l'ordre établi. Est-ce un mal ? Je ne crois pas.

En un an, le débat a mûri considérablement et je m'en réjouis. On a pu mesurer certains antagonismes entre les intervenants, que je remercie d'avoir exposé ici leur vision.

Ma vision est très simple : ce n'est pas la régulation qui gagnera, mais le souhait des consommateurs, particuliers ou entreprises. À nous de poser un cadre de valeurs, qui corresponde à notre ADN européen, où la place de l'homme et la place du collectif sont bien singulières par rapport aux États-Unis et à la Chine.

Ce débat, nous l'avons aussi sur les enjeux des données personnelles et du travail des algorithmes d'intelligence artificielle.

Ne recommençons pas les erreurs du passé.

8.1 Les leçons d'internet

La France a fait une erreur majeure au début de l'ère internet. Nous avons pourtant tous les atouts, un niveau de recherche d'excellence et de grands acteurs industriels dans le domaine des télécommunications, une forte capacité d'innovation, de bonnes formations.

Et pourtant, nous n'avons pas voulu voir que les faiblesses, les imperfections de départ d'internet, s'estomperaient au profit de ce que représentait un réseau ouvert, où chacun peut se connecter simplement, chacun peut échanger avec n'importe qui dans le monde, sans savoir si la transmission passe une frontière ou non, chacun peut créer sa vitrine commerciale, culturelle, ou politique, et être visible par tous.

Le rapport Théry consacrait le Minitel au détriment d'internet, qui je cite « *n'était pas conçu pour offrir des services commerciaux. Les limites d'internet démontrent ainsi qu'il ne saurait, dans le long terme, constituer à lui tout seul le réseau d'autoroutes mondial.* »⁵ Pourquoi avait-il prononcé ces mots ? C'était l'esprit de l'époque, tout le monde avait tort. C'était la pensée unique. On ne faisait pas confiance à Internet, parce que :

- Il ne garantissait pas de bout-en-bout la transmission des paquets d'information échangés. Internet ne fait pas ce contrôle à 100%.
- Il n'y avait pas de contrôle des équipements connectés à internet, donc cela pouvait perturber le réseau.
- Aucun organisme central d'Etat ne pouvait intervenir pour imposer ses règles. L'internet était un univers ouvert. Le Minitel en revanche était un bel univers fermé, avec autorisation et contrôle d'accès.

1.1 ⁵ « Les autoroutes de l'information ». Rapport au Premier ministre, Gérard Théry, 1995.

On le reconnaît tous, la confiance est une valeur nécessaire pour que les échanges s'effectuent. En fait, au moment d'internet, nous avons fait l'erreur collective de croire que notre façon d'établir la confiance n'évoluerait pas.

8.2 Mission d'information sur la blockchain à l'Assemblée nationale

Actuellement nous revivons le même débat, dans ce moment charnière d'une innovation tout aussi radicale qu'internet : la blockchain. Comment mesurer la confiance ?

C'est aussi pour cela que j'ai voulu initier une mission d'information sur la blockchain à l'Assemblée nationale : pour comprendre très en amont ses cas d'usage de grande ampleur.

- Comprendre pour ne pas commettre les erreurs du passé, souvent par conservatisme,
- Parce que l'on pense qu'une technologie doit être parfaite pour se développer et avoir un capital économique important,
- parce que nous pensons que nos organisations, la façon dont nous établissons cette confiance nécessaire aux échanges, au transfert de valeur, les règles que nous avons mises en place pour l'établir, ne sont pas susceptibles d'évoluer.

Comme les décideurs politiques et institutionnels ne veulent pas se voir reprocher de ne pas tirer les enseignements du passé, j'entends souvent dire : « la blockchain est une bonne technologie, c'est bien, nous investissons et développons des applications blockchain, nous innovons. Mais attention, les cryptomonnaies, c'est mal. »

Selon ma compréhension et ma vision du potentiel de ces technologies : blockchain, et cryptomonnaies ou appelez les « jetons » si vous préférez, sont indissociables.

- Soit on reste dans un univers fermé : dans ce cas, on utilise la technologie blockchain et son potentiel dans un univers fermé.
- Soit on se dit que le modèle gagnant est plus ouvert, et alors on va utiliser la cryptomonnaie ou les jetons dans un monde ouvert.

8.3 Certification, traçabilité, non-répliquabilité

La technologie blockchain seule est une bonne innovation dans un monde informatique. L'ensemble des acteurs industriels s'en empare pour optimiser leurs systèmes d'information et mettre en place quelquefois des échanges, au sein d'un groupe fermé, de façon pertinente.

La technologie blockchain, et tout l'ensemble des technologies de registres distribués, sont des protocoles permettant la certification des échanges, indispensables à la transmission de valeurs ou de titres de propriété ou d'actes authentifiés par exemple. Les transactions sont infalsifiables, sécurisées, et les cryptomonnaies ou les jetons sont indissociables de ces échanges. Les potentialités en matière d'usages sont très importantes, dans tous les domaines où une certification des échanges, une traçabilité parfois associée à un paiement, est nécessaire.

Tous les secteurs sont potentiellement concernés. Si Internet permet de copier un fichier musical et de l'envoyer à un proche, il en résulte 2 fichiers identiques. En revanche, en utilisant la blockchain, les jetons ou la cryptomonnaie sont échangés sans pouvoir être dupliqués. D'où leur valeur. C'est un peu ce qui manquait à internet pour certifier les échanges. On imagine bien le potentiel et la possibilité de se passer

du tiers de confiance que sont aujourd'hui les grandes plateformes internet. La blockchain et les cryptomonnaies peuvent permettre de rebattre les cartes si on sait s'y prendre.

8.4 La confiance, une notion évolutive

Des économistes émérites comme Jean Tirole et Joseph Stiglitz ont fait part de leur scepticisme dans une tribune du Financial Times (novembre 2017) en dénonçant à propos du Bitcoin un actif sans valeur intrinsèque, sans réalité économique, et qu'il faudrait probablement interdire.

Et pourtant, la construction même du réseau Bitcoin a prouvé le contraire. Le protocole a démontré une très grande stabilité, l'édifice digital constitué des mineurs et utilisateurs permettant d'apporter une solidité au modèle. C'est important. La confiance nécessaire à tout échange de monnaie n'est pas assurée ici par une banque centrale comme on en a l'habitude, mais par le protocole lui-même, qui trace les échanges de monnaie dans un registre virtuel visible par tous.

L'histoire nous a montré que notre façon d'établir la confiance a évolué au fil du temps et de l'histoire. Pourquoi croire que les acteurs économiques ne remettront pas aussi en cause notre façon traditionnelle d'établir la confiance dans le domaine financier ?

Je connais les réticences, et nous allons encore les voir exposer lors de la prochaine table ronde. Je ne les mésestime pas : les cryptomonnaies permettent aujourd'hui de blanchir de l'argent. Ce n'est pas acceptable d'un point de vue politique. Et donc il faut certainement bâtir la régulation pour permettre l'explosion d'un écosystème en France portant ces innovations autour de la blockchain.

8.5 L'Europe et la France peuvent prendre de l'avance

Comme un certain nombre de « crypto-députés », dont Pierre Person fait partie, je suis convaincue que seule l'audace sera payante à terme pour la France et l'Europe. Nous avons d'excellents atouts pour devenir un pays leader sur ces technologies :

- un bon niveau de recherche scientifique,
- de bonnes formations en mathématiques,
- un écosystème de start-up blockchain très foisonnant, dont certaines sont reconnues internationalement,
- des institutions impliquées, comme l'AMF ou la Caisse des dépôts et consignations,
- un ministre de l'économie et des finances qui a bien compris les enjeux.

8.6 Trois points d'attention

Pierre Person vous a parlé des actions en cours dans le cadre de la loi PACTE⁶ et de la loi de finances. Je m'y associe pleinement. Nous avons trois points à consolider, avec le passage au Sénat et le vote du projet de loi de finance à l'Assemblée nationale et au Sénat.

8.6.1 Labellisation : Concilier la régulation mise en place dans la loi PACTE, une régulation souple sous forme de label. C'est ce qu'attend l'écosystème. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de réglementation. C'est une réglementation sous forme

⁶ Le plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE) a été voté en première lecture à l'Assemblée nationale le 9 octobre 2018. <https://www.economie.gouv.fr/plan-entreprises-pacte>

d'un label. Je suis convaincue que ce label sera le point de référence d'un écosystème vertueux permettant le développement des activités blockchain sur la place de Paris.

8.6.2 Droit d'accès au compte bancaire : la loi l'a mis en place. Aujourd'hui aucune grande banque n'accepte d'ouvrir un compte aux acteurs de cet écosystème. C'est compréhensible, en raison des contraintes réglementaires qu'elles subissent et de l'extraterritorialité de la loi américaine. En revanche, j'estime aujourd'hui que le droit d'accès au compte bancaire est indispensable, quelle que soit la banque publique (Caisse des dépôts et consignations, Banque de France ou pourquoi pas Banque postale). On ne peut pas développer une économie sans accès à un compte bancaire. D'autre pays y arrivent, la Suisse en particulier. Nous devons l'avoir en France aussi.

8.6.3 Fiscalité et comptabilité attractives et raisonnables, pas désincitatives.

Mon message, c'est surtout d'y aller, ne pas reproduire les erreurs d'un passé récent. La France sait être audacieuse. Notre passé industriel est fort. Il a été fait d'innovations et d'audace. Continuons ainsi et nous aurons un moteur de l'économie majeur pour la France.

_ Jacques MARCEAU : Dans un contexte mondialisé, transfrontalier et dominé par les géants du Web, quel modèle d'écosystème la France peut imposer, suggérer à l'Europe ? Quelle coopération et quels partenariats imaginer entre les acteurs traditionnels et les nouveaux entrants pour faire gagner la « Maison France » en Europe et dans le monde ? Quelles technologies, quels acteurs, quels financements ? Banques traditionnelles, start-up, chercheurs, législateur et régulateur : nous sommes tous au service d'une équipe de France des nouveaux services financiers.

9. Table ronde 3 – Une « équipe de France » des services financiers ?

9.1 Introduction et modération : « Repasser à l'offensive »

Alain CLOT, président de France Fintech

La finance tombe à son tour dans le chaudron de la révolution numérique, plutôt tardivement en tant que service. Plus rude sera l'ajustement.

Dans la finance, on y met notre sécurité, notre avenir, notre intégrité et collectivement notre souveraineté.

Les gens sont en train de banaliser le service financier, parfois avec excès, considérant qu'une application de paiement est plus un service qu'un acte financier.

En France, nous sommes partis très tôt, notamment dans la construction des briques. Bien avant les États-Unis et l'Angleterre, la France a été pionnière dans les services à distance, en néobanque, en dématérialisation, en paiement intelligent.

Elle a pris du retard dans la construction de champions numériques alternatifs. En technologie, on se comporte un peu comme un pays émergent. On fabrique de beaux cerveaux, que l'on expédie ensuite dans la Silicon Valley. 75 000 Français y travaillent, soit 2 à 3% de la population résidente sur place, notamment dans des métiers à haut contenu de recherche en intelligence artificielle, blockchain. En gros,

on exporte le talent, les GAFA nous revendent le produit fini. C'est une forme de colonisation.

Il faudrait essayer d'y revenir pour récupérer nos atouts, qui sont forts, et pour repasser à l'offensive.

Malgré leurs dénégations globales sur le métier, les GAFA s'intéressent beaucoup à nous. La finance est un vecteur privilégié pour circuler, accumuler, exploiter la donnée, qui est l'alpha et l'oméga du numérique. En finance, il est beaucoup question de son passé, son présent et son avenir. Ils se jettent dedans avec ardeur.

. Un agrégat comme Alibaba est classé aujourd'hui comme la 10^{ème} banque du monde. Apple a 1 milliard de détenteurs de cartes de crédit et de paiement. Les Fintech mordent les modèles des banques, suivis des telcos et de la grande distribution.

L'ouverture du bal nous force à réfléchir :

- Qui perd sa finance perd sa souveraineté. « Dis-moi qui te finance et je te dirai si tu es libre ou pas. » C'est l'idée des circuits courts : financer une entreprise proche de moi, j'en comprends mieux les besoins et je suis plus réceptif à ses attentes.
- Les emplois qualifiés sont très nombreux dans le secteur.
- Nos atouts sont considérables. Des compétences de classe mondiale. Nous sommes la première nation de formation des médailles Fields dans le monde, qui s'appliquent parfaitement au secteur de la finance numérique.
- Nous avons des infrastructures, des champions nationaux, et aussi des liens historiques et culturels avec l'Afrique, qui représente un champ considérable pour notre industrie. Le Kenya, le Ghana, sont en pointe dans le paiement intelligent.
- L'Europe est à la fois une contrainte et une chance formidable pour notre secteur.
- Nous avons des lacunes terribles, notamment sur les prélèvements et sur des aspects culturels.

L'ambition de cette table ronde est de montrer que l'on est capable de travailler ensemble et de fabriquer des idées, des coopérations.

Au fond, les banques françaises se sont très bien comportées face à la crise de 2008, en comparaison avec les banques allemandes, belges, italiennes, néerlandaises, anglaises. Du fait de son modèle et de sa résilience, collectivement, les banques françaises s'en sont plutôt bien tirées.

9.2 La capacité d'innovation du secteur bancaire français

Marie-Anne BARBAT-LAYANI, directrice générale de la Fédération bancaire française

9.2.1 Numérique et proximité

L'industrie bancaire française compte 347 banques, représente plus de 366 000 salariés et est présent sur tout le territoire.

Toutes les banques que l'on appelle parfois des acteurs traditionnels sont aujourd'hui des acteurs numériques. 99% des Français sont bancarisés, ils ont un compte en banque et une application bancaire sur leur téléphone mobile. Aujourd'hui les applications bancaires sont les 3^{èmes} plus utilisées (après les réseaux sociaux et la météo).

Les banques sont tombées dans le chaudron numérique depuis assez longtemps, à la fois les banques généralistes et les banques purement digitales.

L'enjeu de proximité est important. Aujourd'hui une banque, c'est :

- un système numérique qui marche de mieux en mieux, et de plus en plus ergonomique,
- et de la proximité. Comment maintenir la proximité dans le monde numérique ? Cette demande nous est adressée en permanence. L'enjeu est de réinventer cette proximité avec le numérique. Proximité physique d'abord, et aussi possibilité d'entrer en contact avec sa banque, son conseiller attitré, par différents canaux, notamment le canal numérique. Les Français sont extrêmement attachés à leur conseiller bancaire.

9.2.2 L'ADN d'un leader en Europe

Je suis très sensible au thème de l'équipe de France. Nous avons 4 des 9 plus grandes banques de la zone euro et 6 banques dans les 20 premières mondiales. C'est exceptionnel dans le monde économique. Et une concentration de banques aussi importantes, aussi internationalisées, aussi solides, cela n'existe nulle part ailleurs dans la zone euro et en Europe.

Les centres de décision sont situés sur le territoire européen.

La finance européenne, et singulièrement la finance française, placent l'humain et le collectif au cœur de leur stratégie, ce qui nous distingue du monde anglo-saxon dans la manière de traiter le client et l'investisseur.

En Europe, nos objectifs sont très importants au niveau de :

- la protection des clients et des investisseurs,
- la sécurisation des systèmes.

Philippe LAULANIE pourrait évoquer les différences très substantielles entre le monde américain et le monde européen, et notamment français, en termes de taux de fraude dans les paiements. Dans l'univers américain, ce niveau est très supérieur à ce que l'on connaît en France. Ce n'est pas neutre pour les acteurs financiers qui ont cette responsabilité vis-à-vis du client.

9.2.3 Confiance, sécurisation et protection

Si l'on veut bâtir un écosystème et continuer à le développer, y compris dans l'innovation, on a sérieusement intérêt à ce qu'il soit correctement régulé. Il ne faut pas tuer l'innovation, mais il faut aussi en assurer la sécurité. Une place financière qui veut se développer, se maintenir et jouer un rôle important dans l'avenir, doit être une place financière sûre. Cela passe par :

- l'intégrité des circuits financiers (prévention du blanchiment et du financement du terrorisme),
- la protection des clients,
- la façon dont on bâtit la confiance avec les clients.

Un exemple : la « crypto-nation » veut-elle que l'on commercialise des cryptomonnaies – ou cryptoactifs – dans les produits distribués au grand public ? Cette question se pose en matière de régulation comme d'éthique professionnelle.

9.2.4 L'écosystème français

Le monde bancaire a bougé, mais il n'évolue pas tout seul. L'écosystème français repose sur un certain nombre d'éléments :

- des régulateurs de très grande qualité. Ils se sont beaucoup ouverts aux nouvelles technologies. L'ACPR et l'AMF ont créé des pôles spécifiques.

- Un pôle de compétitivité, lieu extraordinaire de rencontres entre les acteurs bien installés que représentent les grands assureurs, banquiers, asset managers, etc. qui font la force de la place de Paris, avec l'écosystème des Fintech.

En 2016, le livre blanc « Banques & Fintech : enjeux d'innovation dans la banque de détail »⁷ a été très fertile pour se connaître, faire émerger des technologies, des coopérations, des partenariats.

Il ne faut pas opposer les acteurs existants antérieurs et les nouveaux entrants qui sont en interaction permanente et apportent beaucoup aux acteurs existants. L'inverse est également vrai. Les banques attendent beaucoup du monde de la Fintech pour ses idées, son agilité dans la créativité en matière de nouveaux services, de nouvelles technologies.

Les Fintech attendent aussi beaucoup des banques en termes d'intégration dans l'écosystème. Si vous avez un partenariat avec un grand acteur financier de votre pays, vous êtes mieux armé pour aller démarcher les acteurs en Europe et dans le monde.

Cet écosystème a toutes les chances de très bien fonctionner, à 3 conditions :

- le maintien d'un univers de confiance sur la place de Paris,
- des innovations intégrées,
- qui tiennent compte de notre ADN fondé sur la sécurité, la protection des clientèles et l'écoute.

Lorsque les banques ont souhaité dématérialiser complètement un certain nombre de relations avec les clients, les pouvoirs publics ont refusé parce que les associations de consommateurs s'y opposaient. Il faut apprendre à tout le monde à avancer collectivement, en tenant compte des réalités de la vie de nos clients, que nous connaissons bien dans le secteur bancaire.

Alain CLOT : Quel bilan pour l'assurance en matière d'innovation ? On oublie que l'une des conséquences de tout ce qui se passe est aussi une atténuation de la frontière entre banque et assurance, à tous les égards.

9.3 La transformation des compagnies d'assurance

Didier DESCOMBES, membre du comité exécutif, group chief strategy & development officer-financial services industry, Groupe Sopra Steria

Des champions bancaires issus de l'assurance vont peut-être naître. La platformisation croissante des économies permet de créer de nouveaux intermédiaires par des APIisations très fortes.

C'est l'émergence d'une diversification, qui était déjà le cas, par de l'assure banque, voire de la banque-assurance.

Quand vous avez un fichier client bien équipé en termes d'assurance, vous pouvez proposer des produits et services bancaires. Ces technologies permettent de proposer des services produits par les Fintech. Au final, le coût de traitement est divisé, ce qui accélère l'accès au time-to-market pour envisager d'étendre son activité.

9.4 Panorama des Fintech

Olivier GOY, fondateur, October (ex-Lendix), vice-président de France Fintech

9.4.1 La montée en charge de l'investissement

Le secteur Fintech est très récent. Il a émergé il y a 4 ans avec la naissance d'un nombre suffisant d'acteurs pour créer un mouvement. Nous venons de loin. Au départ, il n'y avait personne pour financer cet écosystème. Pour créer une Fintech, il faut des capitaux, des fonds propres. Très peu de fonds de capital-risque en France s'intéressaient au sujet.

Des fonds s'y sont intéressés, des fonds se sont spécialisés dans la Fintech, on a même vu des acteurs corporate rejoindre la Fintech, parfois des banques comme Crédit Mutuel Arkéa qui est très présent, mais aussi plein d'assureurs.

. October est une plateforme de prêt aux PME qui a 3 assureurs dans son capital : Matmut, CNP Assurances, Allianz.

À présent, des acteurs étrangers viennent financer les start-up françaises :

. Younited Credit dans le prêt à la consommation, Allan qui vient de faire une très belle levée de fonds auprès d'investisseurs étrangers, etc.

9.4.2 Un métier multi-local soumis à une réglementation hétéroclite

Nous n'en sommes qu'au démarrage. Nous avons besoin de plus d'ambition, plus d'argent. Il y a un vrai timing à exploiter. Pour une fois, nous avons la chance dans l'innovation de ne pas être totalement en position d'infériorité par rapport aux Américains. La réglementation nous protège.

. October, par exemple, pour faire son métier du prêt, n'a pas aujourd'hui face à lui de grandes plateformes de prêt en Europe qui opèrent depuis New York ou San Francisco.

Ce métier est plus multi-local qu'international. C'est vrai pour beaucoup des segments de la Fintech. C'est à la fois une protection pour nous et une contrainte, y compris au niveau européen.

. October est présent en France, en Espagne, en Italie, aux Pays-Bas. Nous sommes régulés par l'AMF et l'ACPR, mais aussi par la CNB, la Banque d'Espagne, la Banque d'Italie et par l'AFM, tout cela sans aucun cadre paneuropéen, et avec la difficulté de répondre à des contraintes qui peuvent être antinomiques, même si les régulateurs sont très proactifs dans chaque pays.

Le challenge est passionnant. Nous avons du retard par rapport au Royaume-Uni. En Allemagne, ça bouge beaucoup. Mais la France s'en tire plutôt bien en Europe continentale.

. Dans le « classement 2017 Fintech 100 » de KPMG, on voit beaucoup de sociétés européennes, des sociétés françaises, là où l'Espagne ou l'Italie sont absents.

. 6 Fintech françaises sont dans la liste des « Emerging 50 »⁷.

9.4.3 Un niveau d'adoption de l'innovation très inégal

La Fintech n'est pas du tout en opposition avec l'univers bancaire dans bon nombre de secteurs. On peut travailler main dans la main.

⁷ <https://home.kpmg.com/fr/fr/home/media/press-releases/2017/11/classement-Fintech-100-6-francais-dans-le-palmares-2017.html>

Mais il faut le reconnaître : le niveau d'adoption de l'innovation est très inégal. L'équipe de France n'est pas complète.

- Certaines banques sont très en amont en mode open banking / API. Crédit Mutuel Arkéa et October sont au service des PME et travaillent main dans la main.

- À l'inverse, il y a le mode préhistorique. Certains états majors de banques que je ne citerai pas interdisent à leurs équipes de regarder des dossiers si une plateforme comme October regarde le dossier.

Aujourd'hui nous devons tous nous mobiliser pour aller de l'avant. C'est notre chance pour faire émerger de vrais leaders bancaires et Fintech. Si l'on n'y arrive pas, on risque de perdre notre souveraineté.

9.4.4 Une question de souveraineté

Je rappelle qu'en 2008, les grandes allocations financières de l'univers du leasing avaient leur barycentre et leur siège social aux États-Unis. Quand la crise est arrivée, les premiers pays qu'ils ont fermé étaient européens. Si l'on ne veut pas se retrouver avec un financement qui n'a pas son barycentre en Europe, il faut apprendre à être à la fois concurrent et partenaire.

_ Alain CLOT : Y a-t-il un système de paiement à la française ? Un modèle exportable ?

9.5 Le paiement continue de se transformer

Philippe LAULANIE, directeur général, Groupement des Cartes Bancaires CB

Le GIE des Cartes Bancaires CB a été créé en 1984 par les politiques sous l'impulsion de Pierre Bérégovoy. Il rassemble toutes les banques, petites et grandes. Cet écosystème, s'est appuyé dès son origine sur une innovation technologique, la carte à puce, invention française devenue un succès mondial. Depuis plus de 30 ans, cet écosystème interbancaire a également permis à de nombreux groupes industriels français (Atos à Gemalto, Ingenico, Oberthur,...) de se développer autour de la croissance et des innovations de paiement par carte. Le commerce a également aidé et profité de cette innovation ininterrompue de l'innovation des paiements par cartes en France depuis 4 décennies.

9.5.1 L'innovation dans les paiements : un driver

Cette équipe de France des paiements a rassemblé tous les champions évoqués depuis ce matin. Malgré la crise de 2008, les banques françaises et européennes ont survécues et se sont développées. Depuis 30 ans, l'innovation dans les paiements ne sait jamais interrompue : avec la puce EMV et d'autres éléments, dont aujourd'hui le paiement sans-contact, la carte biométrique, Paylib, l'Instant Payment.

L'innovation dans les paiements concerne les banques mais aussi différents acteurs, aujourd'hui 50% des Fintech sont centrées sur les paiements.

Au sein de cette équipe de France des paiements, qu'on essaie de dessiner, une impulsion politique nous serait bienvenue, comme en 1984, pour catalyser la construction d'une plateforme et d'une filière paiements paneuropéennes à l'heure des transformations numériques et des enjeux mondiaux sur le commerce et l'industrie.

9.5.2 Il nous faut un collectif, de la confiance

Dans le domaine du paiement, les équipiers de cette Equipe de France se portent bien, par exemple, le Groupement des Cartes Bancaires CB enregistre une croissance de 6 à 8 % et malgré cette croissance soutenue des volumes la sécurité du système reste élevée. On est ainsi revenu aujourd'hui sur des niveaux de fraude de 2011, malgré le développement continu de la vente à distance (93% des transactions e-commerce se font par carte).

La confiance ne se construit pas en une minute, mais au minimum dans une ou plusieurs décades. Le paiement sans contact que l'on développe en France a atteint 1 milliard de transactions en 2017. Cette année le sans contact va atteindre les 2 milliards de transactions, avec un parc qui compte aujourd'hui plus de 69 millions de cartes bancaires CB pour 12 milliards de transactions annuelles.

Ceci prouve, si besoin, la capacité à déployer des innovations en France (et en Europe) si la confiance des consommateurs est établie.

Au-delà des banques et du GIE CB ces bons résultats, ce sont aussi les résultats de l'ensemble de l'écosystème, y compris le monde du commerce, et des industriels.

9.5.3 L'écosystème Groupement des Cartes Bancaires

Il n'y aura de confiance dans les paiements que si dans notre équipe de France, nous travaillons sur les UX, l'expérience client, avec toutes les catégories d'acteurs :

- Pas seulement les banquiers qui compensent la transaction, mais aussi les commerçants et e-commerçants ainsi que tous ceux qui vivent en proximité au quotidien des citoyens, acteurs de la santé, des transports, des collectivités, des associations. Pour accélérer ces réflexions nous avons créé le Conseil Consultatif du Commerce, qui regroupe 6 fédérations de commerçants, pour montrer qu'une équipe de France était possible entre banquiers et commerçants pour parler de parcours client et y intégrer rapidement les nouvelles réglementations et les innovations, ceci en particulier en développant le cross-selling avec l'écosystème des industriels et des start up, via le LAB by CB. Concernant les nouvelles réglementations, il y a un principe de réalité : il faut qu'elles s'intègrent dans l'usage quotidien.

- Côté industriels, à titre d'exemple, le Terminal de Paiement Électronique (TPE) doit pouvoir se paramétrer et s'actualiser très vite. Là encore, banques, industriels, Fintech et commerçants doivent travailler ensemble pour accélérer les déploiements et la mise à niveau technique des matériels.

Dernier point essentiel pour que cette équipe de France sur les paiements connaisse le succès, elle ne peut être que paneuropéenne, les frontières nationales ne sont plus suffisantes il faut désormais raisonner plateforme des paiements européens.

Alain CLOT : Au passage, il existe 300 applications de paiement dans le monde, dont 50% en Afrique. Didier DESCOMBES, vous qui avez une expérience américaine, quelles sont les conditions pour créer un écosystème d'innovation ?

9.6 Les conditions pour créer des champions

Didier DESCOMBES, membre du comité exécutif, group chief strategy & development officer-financial services industry, Groupe Sopra Steria

L'écosystème d'innovation, c'est vraiment l'enjeu. Ce que les Américains, les Anglais, et les Chinois font mieux que nous. Un PayPal aurait-il pu naître en Europe ? On a perdu la bataille des systèmes d'exploitation, du cloud, des smartphones, et peut-être

du marché du commerce électronique. Il est encore temps de se positionner sur l'économie des données numériques.

9.6.1 500 millions de consommateurs à protéger en Europe

Le marché européen a une masse critique de 500 millions de consommateurs. On peut apporter des services pour mieux protéger les consommateurs. C'est un sacré atout compte tenu des problèmes de failles dévoilés chez Google, Yahoo, Facebook, qui ne mettent pas en confiance les consommateurs et les transactions financières.

9.6.2 Système anglo-saxon : des avantages qualitatifs et quantitatifs

- les écosystèmes UK et US sont mieux organisés : 20 000 business angels au UK, 4 000 en France. Très vite vous avez des connexions pour soutenir les phases d'amorçage, qui sont très fragiles.
- les montants investis : pour une même start-up qui fait son appel de fonds en amorçage : en France, elle va lever en moyenne 270 000 \$, au UK 460 000 \$, à Berlin presque 500 000 \$, aux États-Unis près de 800 000 \$.
- Fiscalité : on est devenu fou en France. En 15 ans, notre fiscalité a augmenté de 53%, soit 1 000 milliards € de prélèvements. Au UK, les incitations fiscales existent depuis 1994.

. Au UK, le *Seed Enterprise Investment Scheme* (SEIS) vous permet immédiatement, sur une levée de 600 000 à 800 000 \$, de défiscaliser entre 300 000 et 400 000 \$ la première, voire les deux premières années.

- Investissements sur le long terme : il faut réapprendre à investir sur 10 ans. Aux États-Unis, l'Agence américaine fédérale spécialisée sur cette activité (DARPA⁸) apporte cet investissement sur le long terme, avec d'autres fonds qui accompagnent cette partie.
- L'esprit d'équipe. Les Américains savent travailler ensemble. Autour d'un même projet, fédérer des talents très différents. Cela permet d'accélérer des processus de développement. On apprend très vite la répliquabilité d'une idée. C'est plus compliqué dans nos cultures latines.
- La culture de l'échec. J'ai commencé ma carrière en fondant une entreprise avec Apple Computer Inc. en 1989 – le Macintosh Mac2Sell... Ils se sont tous remontés après la chute. On doit apprendre à prendre le temps, à faire des itérations, à se tromper. On doit apprendre à rebondir avec cet esprit d'équipe.
- Utiliser sa masse critique. Les Américains travaillent d'abord sur leur marché, puis ils exportent très facilement leurs projets en Europe. Les Chinois vont en Afrique.

_ Alain CLOT : Les Fintech font les premières levées en France, en Europe et dans le monde. October a levé 51 millions € récemment en capital-risque. Quelles sont vos difficultés ? L'incitation, écosystème dans votre expérience d'entrepreneur

9.7 Investisseurs et entrepreneurs français doivent prendre des risques

Olivier GOY, fondateur, October (ex-lendix)

9.7.1 Des coûts plus faibles en France

D'abord il faut faire attention aux comparaisons de levées de fonds moyennes en France et ailleurs. En France, on a les impôts, mais on a une chance : les prix

⁸

Defense Advanced Research Projects Agency.

restent encore raisonnables. Avec 800 000 \$ vous en faites beaucoup moins aux États-Unis qu'avec 250 000 \$ à Paris. Le coût d'un développeur junior dans la Silicon Valley, si vous arrivez à le recruter, sera de l'ordre de 120 000 \$ annuel. Les loyers : un bout de bureau est exorbitant. Etc.

En France, on fait plus que les plateformes américaines avec moins de dollars.

D'autre part, de plus en plus d'investisseurs sont prêts à mettre de gros montants.

9.7.2 La culture du risque

En revanche, ce qui nous manque à tous, c'est la culture du risque, c'est-à-dire des financiers prêts à perdre beaucoup d'argent avant de faire quelque chose de bien.

. Combien de sceptiques du modèle **Amazon**, qui a perdu tellement d'argent à ses débuts ? À partir du moment où Amazon est devenu rentable, les gens ont commencé à y croire. C'est une constante dans l'innovation.

. Idem avec le **Compte-Nickel**. On leur a trouvé tous les maux possibles pour leur prédire la mort. Au début, cela blanchissait de l'argent pour les terroristes dans les bars tabacs, et finalement, c'est rentable, l'opération d'acquisition part à 250 millions €, pour BNP-Paribas.

En France, il nous manque des investisseurs capables de pousser le risque, et des entrepreneurs prêts à se mettre en abyme. Quand vous grandissez, on vient vous mettre des chèques alléchants sous le nez, il faut avoir le courage d'aller plus loin.

. **Criteo**. J'ai eu la chance d'accompagner cette aventure dans ma vie précédente en mettant le 1^{er} million. Je vous promets qu'ils ont vu passer plusieurs chèques et qu'ils n'ont jamais craqué, même à 100 millions €. Aujourd'hui l'entreprise est cotée. Elle a dépassé 2 milliards \$ de capi.

Certains Européens, en-dehors de France, le font très bien. **Funding Circle** a fait une très belle introduction avec une belle ambition. **Adyen** dans les paiements également. On doit avoir la même ambition.

_ Alain CLOT : Marie-Anne BARBAT-LAYANI, quelle serait votre liste au Père-Noël (gouvernement, législateur, régulateur, recherche...) pour améliorer le système d'innovation à la française ?

9.8 L'union des marchés de capitaux

Marie-Anne BARBAT-LAYANI

Il faut continuer à avancer sur la question de la compétitivité. Elle n'est pas spécifique à l'univers de la Fintech ou de la finance. C'est une question de fiscalité et de charges sociales. Aujourd'hui, on finance 3 ingénieurs en Allemagne quand on en finance 2 en France.

Ensuite, j'appelle de mes vœux la relance du projet d'union des marchés de capitaux en Europe. Ce sera la mère de toutes les batailles, même si cela peut paraître paradoxal de la part du secteur bancaire de se positionner en faveur des marchés de capitaux. On va en avoir besoin.

Curieusement, le Brexit n'a pas été évoqué ce matin. Pourtant c'est un éléphant dans le magasin de porcelaine. Il est évident que nous devons nous demander comment, dans les 10 ou 15 prochaines années, on va financer collectivement l'économie française et européenne.

Le crédit bancaire va continuer à jouer un rôle très important.

En France, il y a plus de 2 000 milliards € d'encours de crédits. Environ 1 000 milliards € financent les entreprises, près de 400 milliards € les PME.

Dans le modèle de l'Europe continentale, le crédit est la modalité numéro 1 de financement des particuliers et des entreprises, notamment des PME.

Mais on a bien vu que pour créer des entreprises au lancement, il faut du capital et des fonds propres. Le Parlement français travaille actuellement sur la loi PACTE, dont l'un des objectifs majeurs est d'essayer de développer les financements en capital.

Au-delà de l'univers franco-français, la question du financement en capital et du développement des marchés de capitaux, dans tous les sens du terme, doit être posée aujourd'hui pour qu'en 2019, la nouvelle Commission européenne reprenne le flambeau. Le seul qui portait véritablement ce projet a été la première victime collatérale du Brexit : le commissaire européen britannique Jonathan Hill⁹ à l'origine de ce projet.

On doit raisonner européen. Malheureusement il n'y a pas aujourd'hui de marché intérieur, dans la banque de détail par exemple. On ne peut pas, à partir d'une plateforme située en France ou ailleurs, vendre des produits bancaires ou financiers dans toute l'Europe.

. Exemple : le crédit aux entreprises ou aux particuliers. La moitié des pays européens ont un taux de l'usure¹⁰, l'autre moitié n'en a pas. Si un établissement établi dans un pays non soumis à un taux de l'usure accorde un prêt à des particuliers en France, il peut se retrouver en risque pénal en France, parce que l'usure, c'est pénal. C'est un exemple parmi d'autres. La façon dont on peut développer ces marchés sera essentielle.

Ce qui est certain, c'est que la réglementation bancaire fait que les banques sont moins présentes dans les fonds propres qu'à une certaine époque. Il faudra trouver d'autres types de financements.

Ensuite, il y a une pression sur les bilans bancaires. Il va falloir que l'on développe la **titrisation** en Europe si l'on veut continuer à avoir ce socle de crédit tout à fait essentiel pour le financement de l'économie.

Parallèlement, on peut penser que si l'on arrive à développer les marchés de titrisation, ce sera le driver d'un développement fort de tous les marchés de capitaux, y compris pour les fonds propres, parce que l'on va créer de la liquidité, de la profondeur de marché.

Au niveau français, on ne doit pas baisser les bras sur les éléments de **compétitivité des entreprises** au sens large que sont la fiscalité et les charges sociales. Et l'on sait tous combien cela est difficile.

Toutes les institutions européennes vont être renouvelées en 2019. Comment faire en sorte que l'Europe prenne en main son destin financier ? Je ne crois pas que l'on soit condamné à devenir une colonie dans le domaine financier comme certains considèrent que nous le sommes dans le domaine numérique. Nous avons des atouts, des grands acteurs puissants et solides, des petits acteurs agiles, dont on peut espérer qu'une part deviendront des acteurs paneuropéens.

La Fintech est un élément à intégrer dans la réflexion sur l'étape 2 de l'union des marchés de capitaux en Europe. Cet écosystème, très foisonnant, très innovant, challenge les banques mais il vient aussi apporter des innovations et de nouveaux

⁹ Commissaire aux Services financiers, à la Stabilité financière et à l'Union des marchés de capitaux.

¹⁰ Taux maximum légal que les établissements de crédit sont autorisés à pratiquer lorsqu'ils accordent un crédit.

développements pour les banques. Comment le développer en Europe ? Comment développer un écosystème plus favorable en termes de culture ? Cela prend du temps. Or aujourd'hui tout va très vite. Le digital ne cesse d'accélérer. La question, c'est : « comment financer l'économie européenne avec toutes les bonnes volontés ? » Dans le domaine des technologies financières, l'équipe de France doit être championne d'Europe.

9.9 Une plateforme multi-paiement française paneuropéenne

Philippe LAULANIE

9.9.1 Les flux de paiement du futur

Dans l'équipe de France des paiements il nous faut une défense. L'intégration européenne et la définition d'un « corps de règles », et de standards (ce n'est pas une normalisation) devrait être cette ligne d'arrière et la défense n'est pas là que pour préserver, mais peut offrir de belles opportunités à l'Europe (c'est le cas des nouvelles réglementations).

Au centre de l'équipe de France des paiements ce sont les usines bancaires qui traitent les flux, et la tenue de compte, (celle qui va, à terme, traiter les données au-delà des seules transactions) et à l'avant ce sont les applications et les lignes de produits (qui peu à peu s'ouvrent à l'open banking). Le paradigme a changé : avant on faisait des transactions et des produits, maintenant on gère des données et des UX clients. On l'a dit : les données sont dans la captation de l'expérience client. Il ne faut pas les perdre. Il ne faut pas se laisser désintermédier. Pour ce faire, quoi de mieux que d'intégrer les flux de paiement omnicanaux au quotidien et de traiter en sécurité les données associées à ces paiements. Et ceci ne se limite pas au B to C, côté B to B, la facture électronique représente, par exemple aussi, un système essentiel de captation de la donnée pour le futur.

Il ne suffit plus de sécuriser les transactions à moindre coût et de les massifier, il faut aussi traiter ces données en tiers de confiance, et les « valoriser » avec toute la compliance nécessaire trust & confidence (confiance assurée / confiance décidée).

9.9.2 La stratégie du multi-paiement

Les nouveaux modes de paiements peuvent être réellement une ligne offensive pour la France et l'Europe. On peut viser en Europe avoir une plateforme paneuropéenne multi-paiement, sinon elle sera chinoise ou américaine sur les paiements et sur les données.

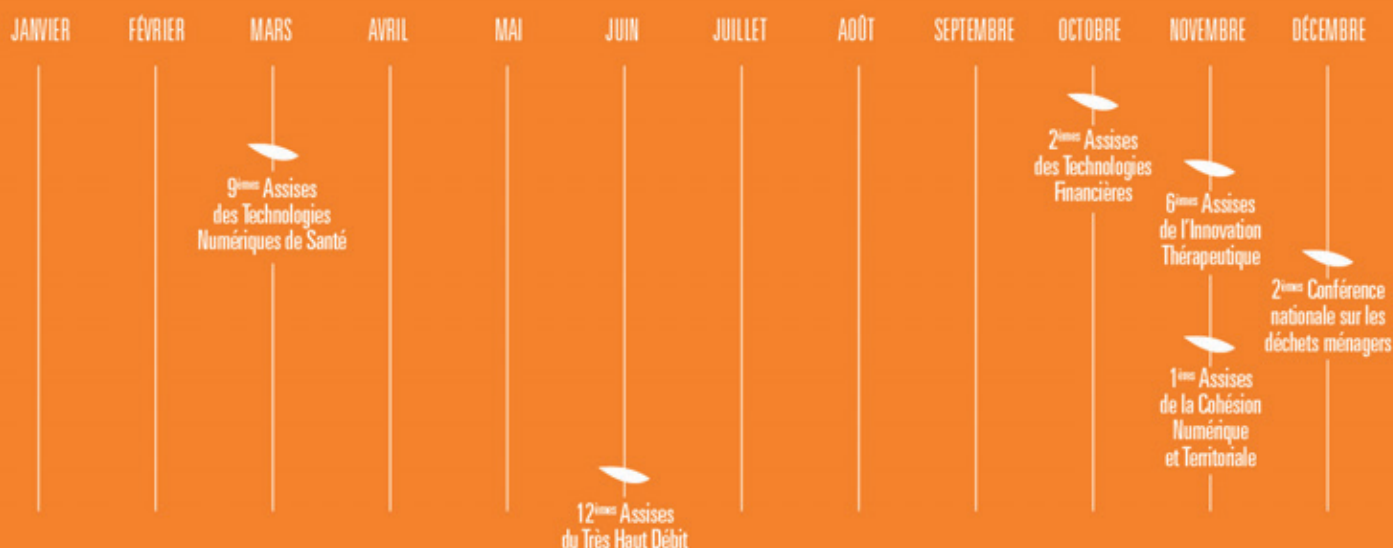
Cette stratégie doit reposer sur :

- 1. L'audace et l'ambition** : il faut développer de nouveaux services innovants dans les paiements en complémentarité avec les Fintech, le développement des scorings de fraude, l'intelligence artificielle, les chatbots et le commerce conversationnel, le magasin et le commerce connectés, la mobilité embarquée en mobilité, en particulier pour les industriels du transport et les smart cities, voire de la santé. Il y a du paiement partout, il faut être dans les UX omnicanales de façon souple, sécurisée, et fluide. On le fait déjà avec le LAB by CB et en collaboration étroite des banques et commerce ; les commerçants étant essentielles pour la définition des besoins et des meilleurs UX ainsi que pour le déploiement généralisé (le succès du sans contact cobrandé « banque-commerce » l'a prouvé.

2. **La constance** : les projets d'indépendance digitale sur les paiements nécessitent des années d'investissements. Les banques doivent réfléchir en commun à des solutions très sécurisées avec en particulier les API communautaires. En matière de banque de détail, la zone des paiements permettra en « mode hybride » un jeu entre l'ancienne structuration du système d'information des banques et la future architecture temps réelle fondée sur l'Instant Payment et urbanisée sur le Cloud.
3. **La confiance en notre efficacité opérationnelle.** Derrière les paiements, il y a des usines industrielles pour traiter ces flux. Certaines usines ont eu des incidents dans de nombreux pays cette année, la France n'a pas été touchée (ni la Chine, ni la Russie) car l'interbancaire est un modèle protecteur résilient, et efficace. Si l'on réinvestit sur les paiements, nous aurons les moyens de développer une filière paneuropéenne créatrice de PIB, d'innovation et d'emploi, voire d'exporter cette filière (par exemple en Afrique).
4. **L'efficacité collective.** Arrêtons de dire que les Gaulois se combattent et se divisent. Le GIE CB (comme le GIE Airbus), prouvent si besoin, que faire un écosystème (banques, industries, commerces,...) reste possible en France et en Europe et que ce modèle « gageant-gageant » ne demande qu'à évoluer vers une plateforme multi-paiement française paneuropéenne.
5. **Une ouverture internationale, paneuropéenne,** à l'Espagne, la Hollande, la Belgique, l'Allemagne, etc. Laissons faire les négociateurs du Brexit et concentrons sur notre continent. Il faut travailler de manière agnostique avec une ouverture internationale. Il faut arriver à standardiser, step by step, et donc interconnecter pour mieux intégrer. C'est la cible : se parler, s'interconnecter, s'intégrer et définir les règles qui doivent se baser sur nos valeurs européennes et nous permettre de construire ensemble une vraie plateforme intégrée et sécurisée des paiements en Europe pour laquelle la France peut être un vrai catalyseur. C'est un enjeu d'Indépendance.
6. **L'inclusion territoriale.** Il ne faut pas perdre ses bases et ses racines dans les transformations. Tout ce que l'on fera devra en premier lieu servir aux consommateurs et en proximité à nos citoyens et s'appuyer sur la valeur d'usage, la culture, la sécurité, la simplicité. Il faut proposer du multi-service et du multi-paiement. Vaste et passionnant challenge pour les années à venir.

_ **Alain CLOT** : Merci à tous. Nous avons démontré que c'était bon pour tout le monde d'être à la fois concurrent et partenaire.

_ **Jacques MARCEAU** : Je terminerais par une citation de Paul Valéry : « *La structure fiduciaire qu'exige tout l'édifice de la civilisation est œuvre de l'esprit.* » Ce matin, nous avons fait preuve d'esprit : prise de hauteur, mise en perspective... Il y a eu de l'action. Vous aurez notamment remarqué l'implication des parlementaires Pierre Person et Laure de La Raudière, leur connaissance de vos dossiers. C'est aussi l'objectif de ces Assises. Il faut davantage que le politique se réapproprie les technologies.



Aromates Rencontres et Débats en chiffres :

- 12 années
- 80 colloques
- 240 débats
- 12 000 participants
- 1 500 intervenants

Contact :

Laurent Tordjman, responsable des événements et partenariats
ltordjman@aromates.fr / 01 46 99 10 86



169, rue d'Aguesseau - 92100 Boulogne
TEL : +33 (0)1 46 99 10 80
www.aromates.fr

En partenariat avec

sopra  steria

Avec le soutien

 budgetinsight



DS
AVOCATS

 GROUPE
BPCE

Lyncas

NOKIA

 Conseil &
Fusions-Acquisitions
Largillière
FINANCE

Partenaires



Edition Multimédi@
Economie numérique et nouveaux médias

 FÉDÉRATION
BANCAIRE
FRANÇAISE

 Finance
Innovation
Pôle de compétitivité mondial

FinTechs.TV

 francefintech



 INSTITUT DE LA
SOVERAINETÉ
NUMÉRIQUE

 INSTITUT
SAPIENS


O C B F
Des compétences partagées

RB
REVUE BANQUE

Aromates remercie Madame Delphine Gény-Stephann, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances et Monsieur Mounir Mahjoubi, secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargé du numérique pour leur parrainage, Madame Laure de La Raudière, députée d'Eure-et-Loir, ainsi que tous les intervenants pour leur participation.

